

**L'importance des prêts sur salaire  
dans l'insolvabilité des consommateurs canadiens**

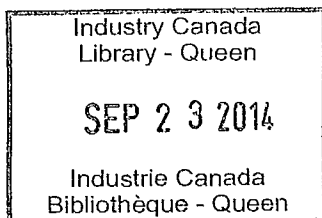
Ruth E. Berry, professeure, et Karen A. Duncan, professeure agrégée

Département des sciences de la famille et des sciences sociales

Faculté d'écologie humaine

Université du Manitoba

Le 31 octobre 2007



Les auteures aimeraient remercier le Bureau du surintendant des faillites pour avoir financé cette recherche, ainsi que l'étudiant diplômé Mahmudur Bhuiyan pour son travail d'analyse.

## **L'importance des prêts sur salaire dans l'insolvabilité des consommateurs canadiens**

Au cours des vingt dernières années, le secteur des services financiers parallèles a pris son essor au Canada et a vu croître sa clientèle, en particulier en région urbaine, alors que les grandes banques et, dans une certaine mesure, les coopératives de crédit ou caisses populaires elles-mêmes abandonnaient leurs succursales au centre-ville. Les services les plus courants sont ceux des opérations de prêt sur dépôt différé, plus couramment connues sous le nom de *prêts sur salaire*. En fait, les prêts sur salaire sont des prêts à court terme, d'un montant généralement inférieur à 1 000 \$, consentis contre le dépôt d'un chèque postdaté encaissable à la date du prochain jour de paye de l'emprunteur. Ces prêts ajoutent habituellement divers frais d'enregistrement et d'autres frais au taux maximum autorisé par la loi et sont souvent refinancés ou reconduits d'un jour de paye à l'autre, moyennant des frais supplémentaires, ce qui en fait la source de crédit à la consommation la plus coûteuse sur le marché. Les taux d'intérêt élevés sur ces prêts, lorsqu'on les calcule sur une base annuelle, ont attiré l'attention des médias et des organismes de réglementation, et certaines provinces (p. ex., le Manitoba) envisagent d'imposer des contrôles législatifs sur les prêts sur salaire qui relèvent à l'heure actuelle de la compétence fédérale. On dispose de peu d'information sur l'importance de ces prêts dans l'insolvabilité des consommateurs, et l'on se demande s'ils comblent un besoin et permettent aux consommateurs d'éviter la faillite ou s'ils ne sont qu'un prêt de plus s'ajoutant au fardeau d'un débiteur déjà surendetté, et l'acculant en définitive à la faillite.

### **Objectifs de la recherche**

La recherche fournira une analyse du rôle joué par les prêts sur salaire dans les faillites personnelles au Canada, qu'il s'agisse d'administrations sommaires ou de propositions de consommateur. Il semble y avoir deux écoles de pensée à propos de ces prêts – soit qu'ils sont usuraires et que les consommateurs vulnérables et peu informés se font prendre dans leurs rets, ou qu'ils sont une formule rationnelle que les consommateurs ayant peu de biens et guère de solutions de remplacement utilisent à un moment de grand besoin. À l'heure actuelle, aucune recherche au Canada n'a déterminé l'importance des prêts sur salaire dans l'insolvabilité des consommateurs, même si une étude récente (Mayer, 2004) analyse leur rôle dans certains comtés des États-Unis. La recherche envisagée s'appuiera sur l'étude de Mayer et utilisera un échantillon de dossiers d'insolvabilité constitué à la fois de faillites de consommateurs et de propositions de consommateurs de sept grandes villes canadiennes.

### **Étude bibliographique**

Les prêts sur salaire sont un phénomène relativement nouveau, bien que le principe du prêt à court terme à taux d'intérêt élevé ne soit manifestement pas récent. Ces entreprises ont vu le jour au cours des années 1990 pour de nombreuses raisons – le déclin des succursales des banques à charte

et des coopératives de crédit, l'augmentation de la paperasserie requise pour présenter une demande de prêt à court terme dans un établissement financier et l'existence d'un créneau d'affaires légitime pour les entrepreneurs. Les frais imposés par les établissements bancaires traditionnels ont augmenté considérablement tout au long de la période de déréglementation et certains consommateurs n'ont pas de compte en banque du fait que les frais de service grugent leurs économies. Toute cette industrie fait partie du secteur des services financiers parallèles, qui est une industrie d'entreprises marginales assurant des services bancaires et comprenant des bureaux de prêt sur gage, des entreprises d'encaissement de chèques, des sociétés de prêts sur salaire, des services de location avec option d'achat et des services de préparation des déclarations de revenu qui avancent des fonds (Buckland et Martin, 2005). L'Association canadienne des fournisseurs de services financiers communautaires (2005) estimait qu'il y avait 1 000 bureaux ou agences proposant des prêts sur salaire au Canada en 2003, tandis que Kitching et Starkey (2006) en ont dénombré 1 200 en 2004. En raison de la croissance rapide de l'industrie, il est difficile d'obtenir une information d'actualité. Si l'on en croit Graves (2003) et d'autres auteurs, il s'agit du segment de l'industrie du crédit qui connaît l'expansion la plus rapide.

Nombre de préoccupations ont été exprimées par les groupes de défense des consommateurs et les analystes de la politique concernant les pratiques des prêteurs sur salaire (AARP, 2002; Lott et Grant, 2002). La principale préoccupation a trait au fait que l'emprunt à répétition croît avec le prêt sur salaire et se mue en une source coûteuse de crédit à plus long terme (Stegman et Faris, 2003). Une étude de l'industrie canadienne (Ernst & Young, 2004) montre que les prêteurs sur salaire octroient en moyenne 15 prêts à répétition ou renouvelés à chaque fois qu'un prêt est prolongé. Étant donné que les coûts d'administration de ces prêts renouvelés sont bien inférieurs aux coûts de traitement d'un nouveau prêt, l'industrie est fortement motivée, pour des raisons financières, à les encourager. Néanmoins, les prêteurs sur salaire offrent d'importants services bancaires dans les quartiers à faible revenu et peuplés de minorités qui ont été abandonnés par les établissements financiers traditionnels au cours de la déréglementation bancaire.

### **Qui sont les prêteurs sur salaire?**

Kitching et Starkey (2006) décrivent les principaux acteurs du secteur du prêt sur salaire au Canada. On y retrouve notamment la National Money Mart Company, qui tient le haut du pavé au Canada avec ses agences Money Mart. Ils estiment que leur part du marché est de l'ordre de 30 % selon le nombre d'agences et de 50 % selon le chiffre d'affaires. En novembre 2005, il y avait 344 agences Money Mart au Canada. Quant à Rentcash, entreprise cotée à la Bourse de Toronto, elle dispose d'un réseau de 298 agences implantées au Canada, sauf au Québec et au Nunavut, sous la bannière Cash Stores et Instalooan. Cash Money est le troisième grand acteur, et il exploite un réseau de 70 agences de prêt sur salaire dans six provinces. De nombreuses petites sociétés offrent également des prêts sur salaire aux Canadiens. L'Association canadienne des prêteurs sur salaire est l'organisme fédérateur national du secteur et elle représente environ 40 sociétés, dont les trois grands de l'industrie que nous venons de citer. C'est un organisme autoréglementé qui recrute ses adhérents sur une base volontaire. La seule mesure prise en cas de plainte consiste à radier l'adhérent, mais l'association ne cache pas qu'elle est favorable à la réglementation de l'industrie par le gouvernement.

La plupart des agences sont situées dans les quartiers de la classe ouvrière abritant un pourcentage élevé de minorités (Buckland et Martin, 2005; Stegman et Farris, 2003). Graves (2003) a étudié le voisinage dans les grandes villes de Louisiane et dans le comté de Cook, dans l'Illinois, et découvert que les quartiers où les gens sont privés de leurs droits sont aussi ciblés par les prêteurs sur salaire et négligés par les établissements financiers traditionnels. Il a observé que les quartiers ayant des agences de prêts sur salaire à proximité étaient plus pauvres et moins blancs que le pays dans son ensemble.

### **Qui a recours aux prêteurs sur salaire?**

L'*Enquête sur la sécurité financière* de 2005 (Pyper, 2007) a fourni l'information la plus à jour sur les utilisateurs des prêts sur salaire. Selon les données, les jeunes familles, les personnes seules et les couples mariés ayant des enfants ont généralement davantage recours à ces prêts. Les familles dont le revenu est plus élevé et qui sont propriétaires de leur habitation sont généralement moins nombreuses à avoir recours aux prêts sur salaire. On a observé que chez les utilisateurs du prêt sur salaire, les dépenses avaient tendance à être supérieures au revenu.

L'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC, 2005) a utilisé un sondage Ipsos Reid pour déterminer dans quelle mesure les Canadiens avaient recours aux services de prêteurs sur salaire et quelles étaient leurs motivations. Environ 25 % des répondants ont indiqué avoir eu recours à des prêts sur salaire, et le client type de ce genre de services était un homme âgé de 18 à 34 ans, citadin, résidant dans l'une des quatre provinces de l'Ouest, comptant quelques années d'études postsecondaires et dont le revenu du ménage était inférieur à 30 000 \$ par an.

Stegman et Farris (2003) ont découvert que les clients du prêt sur salaire en Caroline du Nord avaient le plus souvent un dossier de crédit qui n'était pas net et un faible revenu. Il s'agissait d'Afro-Américains dont les parents entretenaient avec les banques des rapports fort différents de ceux qui n'avaient pas l'habitude d'emprunter. Le rapport approfondi préparé par Lott et Grant pour le Centre pour la défense de l'intérêt public (2002) repose sur un sondage réalisé auprès d'un échantillon aléatoire de ménages canadiens établi en 2001 pour connaître leur utilisation de services financiers parallèles, notamment le recours à des prêts sur salaire. Les facteurs influençant le recours à ces services comprenaient la dépendance accrue à l'égard du crédit pour financer la consommation et le revenu stagnant de la plupart des Canadiens. Ils ont découvert qu'un pourcentage élevé (30 %) d'emprunteurs utilisaient les dispositions de renouvellement fort onéreuses des prêts sur salaire. Ils mentionnent également que ces personnes ne se tourneraient pas vers des usuriers, soit l'extrémité du secteur, si les prêts sur salaire n'existaient pas.

### **Pourquoi les gens recourent-ils au service des prêteurs sur salaire?**

Lott et Grant (2002) estiment qu'environ 350 000 Canadiens ont recours chaque année aux prêteurs sur salaire, et ce, pour des raisons ayant trait notamment à la rapidité et à l'efficacité du service lorsqu'on a besoin d'argent sur-le-champ, à l'emplacement des agences et aux heures d'ouverture pratiques, à un médiocre dossier de crédit et à l'absence de compte en banque (ACFC, 2005). Buckland et Martin (2005) ont interrogé les clients du prêt sur salaire et découvert que s'ils préféraient les services bancaires classiques, ils les trouvaient souvent difficiles d'accès, voire rebutants. Les raisons qu'ils donnaient concernaient l'emplacement et les heures d'ouverture, les limitations visant les services, l'absence de respect et de sécurité ainsi que le contrôle et l'anonymat.

Eliehausen et Lawrence (2001), qui ont enquêté sur un échantillon national établi aux États-Unis, indiquent que 94 % des emprunteurs des agences de prêt sur salaire reconnaissent qu'ils ont d'autres solutions mais qu'ils préfèrent celle-là. En outre, 92 % des clients se disaient satisfaits de leur expérience. Ils ont aussi observé que les clients du prêt sur salaire ont un salaire annuel de 25 000 \$ à 50 000 \$ et que les trois quarts d'entre eux ont un diplôme d'études secondaires. Nul doute qu'il y a clairement des avantages pour les clients à utiliser ces services, qu'ils en connaissent les coûts et que leur décision est rationnelle.

#### **Le prêt sur salaire est-il « criminel » ou « anticonsommateur »?**

Certains détracteurs estiment que les prêteurs ciblent les consommateurs à faible revenu qui sont vulnérables, qu'ils leur imposent des taux d'intérêt exorbitants et qu'ils encouragent le renouvellement des prêts, si bien qu'un prêt modeste au départ peut devenir une dette écrasante (Ciccone, 2006). Les défenseurs de l'industrie, pour leur part, pensent qu'il s'agit d'un service financier utile et souhaitable, que les clients sont en grande partie ignorés par les banques traditionnelles et que les taux majorés sont le résultat direct du risque accru qu'assument les entreprises lorsqu'elles prêtent à ceux qui ont un dossier de crédit médiocre (Ciccone, 2006).

La plupart des prêts sur salaire sont peu élevés (moins de 1 000 \$) et sont consentis pour deux ou trois semaines. Les coûts sont habituellement d'environ 20 % du montant emprunté et l'emprunteur remet un chèque postdaté du montant du prêt majoré des frais. Par exemple, pour obtenir un prêt de 300 \$, l'emprunteur doit fournir une pièce d'identité valide et une preuve d'emploi ainsi qu'un chèque de 360 \$. Lorsque le prêt est sur le point d'arriver à échéance, le prêteur informe l'emprunteur que le chèque sera bientôt déposé et, à la date voulue, les parties peuvent convenir de renouveler ou de refinancer le prêt pour une période supplémentaire. Les statistiques de l'industrie canadienne du prêt sur salaire montrent que le prêt sur salaire moyen est de 280 \$ et qu'il est prolongé pour une période de dix jours (Whitelaw, 2005).

Le coût d'administration des prêts sur salaire varie en fonction du lieu et de la taille de l'entreprise. Buckland et Martin (2005) ont étudié le marché des services financiers parallèles à Winnipeg et constaté que les prêts sur salaire étaient habituellement consentis pour une période de deux semaines, que les montants variaient de 100 \$ à 300 \$ et qu'ils étaient fonction du montant du chèque de paye du client. Les frais comprennent les taux d'intérêt, les frais de traitement et les frais d'encaissement du chèque. En fait, ils variaient de 18 \$ à 38 \$ pour un prêt de 100 \$ sur deux semaines, s'établissant en moyenne à 26 \$. Si l'on calcule l'intérêt retenu sur une base annuelle, on obtient des taux variant de 260 à 650 % avec un taux moyen de 551 %. Stegman et

Paris (2003) ont calculé que le prêt sur salaire médian en Caroline du Nord était de 244 \$ en 2000, à échéance de 14 jours, et majoré de 36 \$ de frais. Le taux annuel était de l'ordre de 419 %. Une étude de Ernst & Young pour l'industrie (2004) établit le coût de la prestation à 29,35 \$ pour 100 \$ en moyenne dans le cas d'un premier prêt, comparativement à 18,20 \$ lorsque le prêt est renouvelé.

Selon les observations de Buckland et Martin (2005), les clients de ces entreprises de services bancaires parallèles sont des personnes à faible revenu qui se révèlent souvent incapables de rembourser les frais qui leur sont facturés. En outre, en ayant recours à de tels services, ils sont dans l'incapacité d'améliorer leur cote de crédit ou de prendre des habitudes régulières d'économie. Par ailleurs, la prolifération des services bancaires marginaux permet aux consommateurs d'avoir accès à des services qui leur étaient autrefois inaccessibles. Les nouvelles technologies et les progrès dans le secteur des services financiers signifient que les établissements bancaires marginaux peuvent souvent mieux répondre aux besoins des consommateurs que les banques traditionnelles (Elliehausen et Lawrence, 2001) en leur offrant des services à des endroits pratiques, des heures d'ouverture prolongées et un accueil amical. Selon Wilson (2004), le problème fondamental réside dans l'absence d'accès au crédit à court terme selon des modalités abordables pour les consommateurs à faible revenu, situation qu'ignorent délibérément les artisans de la politique.

### **Réglementation des prêteurs sur salaire**

Il y a eu peu de régulation du marché de ce secteur de l'économie au Canada. L'industrie est contrôlée ou réglementée dans de nombreux pays, dont l'Afrique du Sud, l'Australie, le Royaume-Uni et la plupart des États des États-Unis (Lawford, 2003). Certains pays interdisent simplement le renouvellement des prêts, tandis que d'autres limitent les taux d'intérêt et les frais autorisés sur ces prêts, ce qui peut entraver d'autres transactions. D'après Ramsay (2003), il y a peut-être place pour un plafonnement des taux d'intérêt, lesquels sont bien supérieurs aux taux du marché, en usage dans de nombreux pays. En raison des conditions particulières des prêts sur salaire, en particulier les courts délais, il est probable qu'une législation visant expressément l'industrie sera requise.

Il y a eu des propositions de réglementation des prêts sur salaire au Canada. Ainsi, le projet de loi S-19, qui a été introduit en première lecture à la Chambre des communes immédiatement avant l'élection fédérale de 2006, proposait d'abaisser le taux d'intérêt criminel de 60 % par an pour l'établir au taux interbancaire majoré de 35 % par an, ce qui correspond actuellement à 37,5 % par an (Babe, 2006). Le but de cette mesure était de renforcer la protection du consommateur, mais elle a causé des difficultés pour certaines transactions de prêt légitimes. L'article 347 du *Code criminel* comporte des dispositions qui criminalisent l'imposition d'un taux d'intérêt supérieur à 60 % par an, l'intérêt étant défini comme incluant tous les frais et droits. De nombreux auteurs ont parlé des difficultés inhérentes à l'article 347 puisqu'il peut limiter certaines transactions à très court terme qui nécessitent un taux d'intérêt élevé pendant un jour environ (Waldron, 2003; Ziegel, 2003). En octobre 2006, le projet de loi C-26 a été introduit, lequel modifie l'article 347 du *Code criminel* du Canada et exempte les prêts sur salaire des sanctions criminelles, de façon à faciliter la réglementation provinciale de l'industrie. Cette exemption ne s'applique qu'aux sociétés de prêts sur salaire titulaires d'une licence délivrée par une province ayant adopté des lois de protection du

consommateur qui limitent le coût général des prêts. Certains auteurs (Lawford, 2003; Ziegel, 2006) estiment que le gouvernement fédéral transmet aussi le problème aux provinces, lesquelles peuvent choisir de réglementer ou non. Par ailleurs, il y aura vraisemblablement un manque d'uniformité au chapitre de l'application de la loi (Kitching et Starky, 2006). Les recours collectifs sont une autre option pour les consommateurs qui contestent les frais des prêteurs sur salaire.

En décembre 2006, le Manitoba a adopté la *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (prêts de dépannage)*, qui n'a pas encore reçu la sanction royale. Des audiences auront lieu en novembre 2007 afin de déterminer le coût maximum du crédit qui pourrait être facturé. La législation permet aux emprunteurs d'annuler un prêt sur salaire sans pénalité dans les 48 heures; elle impose le versement d'une caution et la délivrance d'une licence à tous les prêteurs sur salaire; elle exige que les conditions d'un prêt soient fournies par écrit aux emprunteurs et que le coût de ces prêts soit établi par le Public Utilities Board (*Lois du Manitoba, 2006*). La Nouvelle-Écosse et la Saskatchewan ont également une législation à l'étude (Pyper, 2007).

L'accès par Internet à des prêts sur salaire a augmenté de manière spectaculaire au cours des cinq dernières années. Nombre des prêteurs n'ont qu'une adresse virtuelle et ils utilisent le courriel et le téléphone pour leurs transactions. Le prêt sur salaire par Internet est déréglementé, assorti de problèmes de compétence, et peut être particulièrement indiscret, dans la mesure où les prêteurs demandent des renseignements personnels, établissent des limites de prêt non réalistes et imposent des dispositions visant le renouvellement des prêts (Lawford, 2003).

### **Prêt sur salaire et faillite**

Il n'existe pas beaucoup d'études faisant le lien entre le recours aux prêts sur salaire et la faillite des consommateurs. Selon l'étude menée par l'ACFC (2005) à partir du sondage d'Ipsos-Reid, moins d'un utilisateur de prêt sur salaire sur dix fait état d'une faillite ou du recours à un service de conseil en crédit après son emprunt. Plus d'un sur dix, toutefois, déclare avoir emprunté de l'argent pour rembourser le prêt sur salaire. Mayer (2003) estime que plus de 10 % de ceux qui avaient présenté une requête en faillite dans le comté de Milwaukee avaient souscrit plus d'un prêt sur salaire. Certaines requêtes en faillite faisaient état de neuf prêts sur salaire et le débiteur médian déclarait qu'au moins une de ces dettes l'obligerait à remettre l'intégralité de son prochain chèque de paye à des prêteurs sur salaire. Le prêt sur salaire peut jouer un rôle utile pour le consommateur qui a besoin d'une avance de fonds d'urgence et, bien qu'il s'agisse d'un secours coûteux, il est probable qu'un seul prêt ne peut mener à la ruine. Seule la multiplication de ces prêts pose problème lorsque les renouvellements sont autorisés ou lorsque plusieurs prêteurs avancent des fonds sur le même chèque de paye.

Si l'on en croit les données de l'*Enquête sur la sécurité financière* (Pyper, 2007), il existe un lien étroit entre les difficultés financières et le recours aux prêts sur salaire. Ainsi, quatre familles sur dix qui ont recours à ces prêts rapportent que leurs dépenses sont supérieures à leur revenu. L'enquête a révélé que les utilisateurs du prêt sur salaire étaient généralement plus de deux fois plus susceptibles d'avoir déclaré faillite que ceux qui n'y avaient pas eu recours (15 % contre 6 %).

Il semble y avoir deux écoles de pensée à propos de ces prêts – soit qu'ils sont usuraires et que les consommateurs vulnérables et peu informés se font prendre dans leurs rets, ou qu'ils sont une formule rationnelle que les consommateurs ayant peu de biens et guère de solutions de remplacement utilisent à un moment de grand besoin. À l'heure actuelle, aucune recherche au Canada n'a déterminé l'importance des prêts sur salaire dans l'insolvabilité des consommateurs, même si une étude récente (Mayer, 2004) analyse leur rôle dans certains comtés des États-Unis.

L'étude de Mayer (2004) rend compte des résultats d'une enquête portant sur 3 600 requêtes en faillite déposées dans certains comtés des États-Unis entre 2000 et 2002. Il appert que les demandeurs ayant souscrit des emprunts sur salaire faisaient plus rapidement faillite que les autres, et que la plupart d'entre eux avaient au moins deux emprunts. Leur dette à l'égard du prêteur sur salaire correspondait d'ailleurs au montant intégral de leur chèque de paye à venir, voire plus. En fait, le client médian qui n'avait souscrit qu'un seul emprunt ne devait que 17 % de son revenu mensuel net, ce qui n'était pas considéré comme un problème, mais une emprunteuse avait ainsi accumulé 17 emprunts sur salaire, totalisant 4 933 \$, soit plus de trois fois son revenu mensuel.

Le prêt sur salaire est le segment de l'industrie du crédit qui connaît la croissance la plus rapide, et l'idée que ce type de prêt contribue à la croissance du nombre de faillites personnelles soulève nombre d'hypothèses. En fait, certains travaux montrent que l'expansion du crédit à la consommation est étroitement liée à l'augmentation des faillites aux États-Unis. De l'avis de l'industrie, ces prêts sont si petits qu'ils ne sauraient avoir un effet sur une éventuelle faillite, et ils pourraient même empêcher la faillite en permettant au consommateur de rembourser une dépense urgente qui aurait pu autrement l'acculer à la faillite. Une analyse empirique de la situation, présentée dans ce document, devrait être utile pour déterminer l'importance de ces prêts dans la procédure d'insolvabilité des consommateurs.

### Questions de recherche

Les prêts sur salaire constituent-ils un facteur de premier plan dans l'insolvabilité des consommateurs au Canada?

- Lorsqu'elles font faillite ou présentent une proposition, les personnes insolubles ayant souscrit des prêts sur salaire ont-elles des ratios d'endettement inférieurs à ceux des autres consommateurs insolubles?
- Les personnes insolubles ayant souscrit des prêts sur salaire ont-elles une dette à court terme plus élevée que les autres consommateurs insolubles et doivent-elles plus de 25 % de leur revenu net mensuel à des prêteurs sur salaire?
- Quelles autres variables peuvent être associées à des niveaux élevés de prêt sur salaire souscrits par des consommateurs insolubles?
- Y a-t-il une différence entre les dossiers d'administration sommaire de faillite et les dossiers de proposition de consommateur en ce qui a trait à l'importance des prêts sur salaire?



## Méthode

### *Données*

L'échantillon a été tiré par le Bureau du surintendant des faillites (BSF) parmi les faillites de consommateur et les propositions de consommateur enregistrées dans les six plus grandes villes du Canada, d'après les régions métropolitaines de recensement (RMR) de 2001 pour 2005 et 2006. Il s'agissait de Toronto, Montréal, Vancouver, Calgary, Edmonton et Ottawa-Hull. Winnipeg a également été échantillonnée. Il s'agit d'un échantillon aléatoire tiré des tableaux du BSF sur le dépôt électronique. Le nombre de dossiers électroniques a augmenté dans chacune des RMR au cours de la période à l'étude (tableau 1). La taille de l'échantillon a été établie d'après le volume des administrations sommaires (faillites) et des propositions de consommateur (propositions) déposées dans chaque RMR, avec un degré de confiance de 95 % et une marge d'erreur de 5 %.

On a utilisé le formulaire 79, *Bilan – non-commerçant*, pour recueillir le nom de tout prêteur sur salaire inclus dans la liste des créanciers. Il s'agit de membres de l'Association canadienne des prêteurs sur salaire (ACPS) et d'autres identifiés comme des prêteurs sur salaires. Pour dresser sa liste, le BSF a utilisé la liste des membres de l'ACPS (80 %) et y a ajouté ceux qui, de son avis, sont des prêteurs sur salaire. L'Association a nommé uniquement ses membres et on estime que de nombreuses autres entreprises offrent ces prêts. Le Registre des entreprises de Statistique Canada n'a pas voulu divulguer sa liste de prêteurs sur salaire. Pour ces raisons, il semble vraisemblable que l'impact du recours au prêt sur salaire soit fortement sous-représenté dans les données.

Un échantillon de dossiers de faillites personnelles et de propositions de consommateur a été tiré de façon aléatoire des observations distribuées de façon uniforme tout au long de l'année. Des données financières détaillées ont été extraites de ces dossiers, notamment le revenu du ménage, les avoirs, les dettes, le ratio d'endettement, la situation d'emploi, le sexe du débiteur, l'état civil, la taille du ménage et le nombre de personnes à charge. En ce qui concerne les formulaires 79 faisant état de prêts sur salaire, l'information sur ces prêts a été obtenue en reliant d'autres types de prêts comme le prêt hypothécaire, le prêt étudiant, le solde dû de la carte de crédit, les prêts à tempérament et les prêts automobile. Les données des dossiers électroniques ont été recueillies par des syndicats de faillite, aux fins de tenue de dossiers plutôt que de recherche, si bien que l'on n'a pas assuré l'uniformité dans la façon de poser les questions aux clients. Certains syndicats ont interrogé les clients de vive voix, tandis que d'autres ont demandé à leurs clients de répondre à un questionnaire ou de remplir le formulaire 79. Les réponses n'étaient donc pas uniformes, principalement pour ce qui est des raisons de la faillite et de la situation d'emploi du failli. Certaines réponses étaient très complètes, tandis que d'autres étaient vagues et difficiles à coder.

Comme le volume de propositions déposées par voie électronique n'a atteint un niveau significatif qu'en 2005, on n'a pas utilisé les données pour les années antérieures. Certaines RMR n'avaient pas reçu suffisamment de propositions par voie électronique pour respecter le cadre d'échantillonnage proposé – c'est pour cette raison que tous les dossiers faisant état de prêts sur salaire pour Calgary et Winnipeg ont été utilisés. Le volume de dossiers déposés par voie électronique est présenté au tableau 2.

Étant donné que les dossiers ont été sélectionnés de manière aléatoire, l'échantillon comportait des dossiers conjoints. Comme leur nombre était petit et qu'on en compte dans chaque RMR, on a déterminé que ces dossiers devraient être inclus dans la présente recherche, pour éviter d'autres biais ayant trait, par exemple, au sexe ou au revenu. Le tableau 3 présente la sélection de l'échantillon final.

### *Analyses*

La profession a été codée à l'aide de la Classification nationale des professions (CNP) de 2006 de Ressources humaines et Développement social Canada, bien qu'on ait seulement pu la coder au premier chiffre du code (structure professionnelle), et ce, parce que les données sur la profession n'ont pas été recueillies de manière systématique, et que de nombreuses réponses n'ont pu être codées. Par conséquent, comme on peut le voir au tableau 4, il y avait un grand nombre de valeurs manquantes. Le ratio d'endettement a été défini comme un crédit à la consommation (où la dette à court terme servait d'approximation) en pourcentage du revenu annuel du failli. La dette à court terme inclut les prêts bancaires, les prêts de sociétés de crédit, les soldes de cartes de crédit bancaires, les soldes d'autres cartes de crédit, l'impôt dû, les prêts individuels, les prêts sur salaire, le solde des services financiers et d'autres emprunts. Les prêts à long terme incluent les prêts hypothécaires et les prêts étudiants.

Toutes les données pour chaque RMR et chaque année ont été saisies individuellement dans le module statistique du logiciel *Social Sciences 15*, utilisant le test du chi carré, le test d'analyses de la variance et le test de la statistique *t*. Les données des sept villes ont ensuite été regroupées par année et testées à l'aide des mêmes tests statistiques que ceux employés pour chaque RMR. Les résultats regroupés ont été pondérés à l'aide des valeurs figurant au tableau 3, et Montréal a été exclue car très peu de prêts sur salaire y ont été rapportés. Les données descriptives générales utilisent l'échantillon non pondéré qui inclut la RMR de Montréal; et les réponses aux questions de recherche utilisent les données pondérées aux fins de précision.

Dans la plupart des cas, on a constaté que les données suivaient une distribution normale. Lorsque ce n'était pas le cas, elles ont été recodées après que l'on a tronqué la valeur la plus élevée. Cette méthode a influencé particulièrement les variables des prêts à long terme, des prêts étudiants et des prêts sur salaire à Montréal. Les données ont été normalisées afin de permettre l'utilisation de techniques statistiques appropriées.

## **Résultats**

### *Descriptions*

Dans les échantillons de 2005 et 2006, les dossiers faisant état d'un ou plusieurs prêts sur salaire représentaient 10 % et 10,5 % respectivement de l'échantillon regroupé. Pour la RMR de Montréal, le nombre de prêts sur salaire n'était pas suffisant aux fins de l'analyse, car ces prêts ne sont pas autorisés par la législation provinciale, même si les syndicats ont fait état de quelques prêts de ce genre. Dix ont été signalés (0,2 %) en 2005 contre 4 (0,1 %) en 2006 dans les dossiers d'administration sommaire et seulement 2 en 2005 dans les propositions. Dans d'autres RMR, la

proportion de dossiers électroniques faisant état de prêts sur salaire variait entre 6 et 24 %. Winnipeg enregistrait la proportion la plus élevée de prêts sur salaire rapportés et Vancouver, la plus faible (23,7 % et 6 % des dépôts de 2006 respectivement). Le nombre de prêts sur salaire contractés par un consommateur insolvable variait de 1 à 10 en 2005, passant à 13 en 2006, et le montant emprunté oscillait entre 75 \$ et 13 500 \$ en 2005, et entre 25 \$ et 22 019 \$ en 2006. En 2005, les dossiers de prêts sur salaire faisaient état d'un encours moyen de 1 456,5 \$ et de 2,47 prêts par personne comparativement à 1 223 \$ et à une moyenne de 1,99 prêt par personne en 2006.

L'âge moyen des personnes insolvable, tel qu'il a été rapporté, était de 42 ans en 2005 et 2006, l'intervalle allant de 18 à 105 en 2005 et de 17 à 87 en 2006. Le nombre de membres du ménage allait de 1 à 9 en 2005 et de 1 à 10 l'année suivante. Pour les deux années, le nombre moyen de membres du ménage de moins de 18 ans était de 0,58, le nombre d'enfants variant entre 0 et 7 en 2005 et entre 0 et 6 en 2006. Pour ce qui est des données financières, le revenu mensuel du failli variait entre 0 et 7 449 \$, avec une moyenne de 1 830 \$ en 2005, et entre 0 et 9 399 \$, avec une moyenne de 1 948 \$ en 2006. Le revenu total des ménages était plus élevé, oscillant entre 0 \$ et 9 166 \$, avec une moyenne de 2 279 \$ en 2005, et 0 \$ et 10 100 \$, avec une moyenne de 2 372 \$ en 2006.

En 2005, les prêts à court terme oscillaient entre 0 \$ et 3 731 161 \$, avec une moyenne de 30 111 \$ et entre 0 \$ et 1 332 107 \$ en 2006, avec une moyenne de 30 932 \$. Les prêts à long terme allaient de 0 \$ à 773 633 \$, avec une moyenne de 42 053 \$ en 2005, et de 0 \$ à 721 977 \$, avec une moyenne de 40 611 \$ en 2006.

Les ratios d'endettement étaient élevés, comme on pouvait s'y attendre pour cet échantillon. Ainsi, 61 % de l'échantillon avait un ratio d'endettement supérieur à 100 % en 2005 et ce taux a augmenté pour atteindre plus de 63 % en 2006.

#### *Question de recherche 1*

*Lorsqu'elles font faillite ou présentent une proposition, les personnes insolvable ayant souscrit des prêts sur salaire ont-elles des ratios d'endettement inférieurs à ceux des autres consommateurs insolvable?*

S'il est vrai que les personnes insolvable ayant contracté un prêt sur salaire font faillite avec un ratio d'endettement inférieur à celui d'autres personnes insolvable, il est possible qu'elles fassent faillite plus rapidement, avec un niveau d'endettement inférieur à celui d'autres personnes insolvable. Il peut s'agir là d'un élément positif, puisqu'un montant moindre est radié du bilan par le créancier et qu'on abrège le supplice du consommateur. Le ratio d'endettement moyen était de 102 % en 2005 (104 % en 2006) pour les personnes insolvable ayant contracté des prêts sur salaire, et de 150 % en 2005 (155 % en 2006) pour celles n'en ayant contracté aucun. Le test de la statistique  $t$  a montré que la différence entre les moyennes était significative pour les deux années (statistique  $t = -9,101$ ,  $N = 3 297$ ,  $p < 0,000$  en 2005; statistique  $t = -8,977$ ,  $N = 3 078$ ,  $p < 0,000$  en 2006). On constate donc que les débiteurs ayant contracté des prêts sur salaire avaient un niveau général d'endettement bien moins élevé par rapport à d'autres personnes insolvable. Les personnes ayant contracté un prêt sur salaire ont fait faillite alors que leur ratio d'endettement était

bien plus faible que celui des personnes n'ayant pas contracté ce genre de prêt. Ceci donne à penser qu'elles ont fait faillite plus rapidement que celles n'ayant pas contracté de prêt sur salaire et que la pression associée au fait de détenir un ou plusieurs prêts qu'il faut rembourser très rapidement pourrait inciter les personnes insolvables à demander la protection contre leurs créanciers et à être dispensées de leur obligation de remboursement en se prévalant de la procédure de faillite.

Les titulaires de prêts sur salaire avaient des prêts à long terme d'un montant inférieur à celui des personnes qui n'avaient pas contracté un tel prêt, bien que le résultat ne soit significatif que dans les données de 2006 (statistique  $t = -2,489$ ,  $N = 2\ 934$ ,  $p < 0,013$ ). Le montant moyen des prêts à long terme par dossier de prêt sur salaire était de 15 007 \$ en 2005 et de 14 580 \$ en 2006, par rapport à 16 634 \$ en 2005 et 17 245 \$ en 2006 respectivement pour les consommateurs n'ayant pas contracté un tel prêt. Comme les prêts à long terme sont souvent des prêts hypothécaires, ces données corroborent celles de l'*Enquête sur les finances des consommateurs* (Pyper, 2007), selon laquelle les propriétaires d'habitation étaient beaucoup moins susceptibles que les locataires à contracter des prêts sur salaire.

#### *Question de recherche 2*

*Les personnes insolvables ayant souscrit des prêts sur salaire ont-elles une dette à court terme plus élevée que les autres consommateurs insolvables et doivent-elles plus de 25 % de leur revenu net mensuel à des prêteurs sur salaire?*

Les personnes insolvables ayant souscrit des prêts sur salaire ont une dette à court terme beaucoup moins élevée que les personnes insolvables n'ayant pas contracté ce genre de prêt. La valeur moyenne des prêts à court terme rapportés dans les dossiers de personnes ayant contracté un prêt sur salaire était fort différente des non-utilisateurs de ce type de prêt, avec 14 485 \$ en 2005 et 13 938 \$ en 2006 pour les premiers comparativement à 25 972 \$ et 26 615 \$ pour les seconds (analyse de la variance  $p < 0,052$ ,  $F = 2,105$ , dl 6), ce qui montre que les prêts sur salaire ont diminué à mesure que les prêts à court terme ont augmenté.

Si l'on en croit les données de 2005, 19 % des personnes insolvables ayant contracté un prêt sur salaire devaient plus d'un quart de leur revenu mensuel à des prêteurs sur salaire, tandis qu'en 2006, cette proportion est passée à 25 %. Le prêt sur salaire a eu des répercussions encore plus fortes sur le revenu mensuel des ménages, le montant dû aux prêteurs sur salaire représentant 25 % de ce revenu en 2005 et 29,5 % en 2006. Étant donné le montant élevé du budget familial consacré au remboursement d'un ou plusieurs prêts sur salaire, en sus des nombreuses autres obligations de remboursement de prêts à court et à long terme, il est évident que ces prêts deviennent un fardeau de plus en plus lourd.

Étant donné que pour pouvoir obtenir un prêt sur salaire, un consommateur doit occuper un emploi et avoir un chèque de paie qui servira d'avance sur l'emprunt, on s'attendrait à ce qu'il existe une relation positive entre le revenu et l'octroi d'un prêt sur salaire au consommateur. Le montant en dollars du prêt sur salaire augmente toujours lorsque le revenu total augmente (analyse de variance  $F = 2,783$ , dl 4,  $p < 0,027$  en 2005; analyse de variance  $F = 4,046$ , dl 4,  $p < 0,003$  en 2006). En 2005, toutefois, parmi les titulaires de prêts sur salaire dont le revenu mensuel du ménage était de

1 000 \$ ou moins, 71 % avaient des prêts sur salaire supérieurs à 400 \$, et ceux disposant d'un revenu variant entre 1 001 \$ et 2 000 \$ étaient 79,8 % à avoir contracté un prêt sur salaire supérieur à 400 \$. Parmi les titulaires de prêts sur salaire dont le revenu mensuel du ménage était égal ou inférieur à 1 000 \$, 62 % avaient contracté un prêt sur salaire supérieur à 400 \$ en 2006, et ceux gagnant entre 1 001 \$ et 2 000 \$ étaient 75 % à avoir contracté un prêt sur salaire supérieur à 400 \$. Les prêteurs ne semblent pas se soucier du niveau de revenu et des autres engagements financiers des consommateurs lorsqu'ils accordent des prêts sur salaire, puisque de nombreux consommateurs à faible revenu auraient de la difficulté à rembourser ces montants élevés en souffrance en une seule période de paie.

### *Question de recherche 3*

*Quelles autres variables peuvent être associées à des niveaux élevés de prêt sur salaire souscrits par des consommateurs insolubles?*

Comme on peut le voir au tableau 4, pour ce qui est du sexe du failli, il n'existe pas de différences marquées entre les consommateurs insolubles ayant souscrit un prêt sur salaire et ceux n'en ayant pas souscrit, mais il existe un lien entre de nombreuses autres variables et la souscription d'un prêt sur salaire. Il existe une importante différence d'âge entre les personnes ayant contracté un prêt sur salaire et celles ne l'ayant pas fait, ces dernières ayant environ trois ans de plus. L'âge moyen des titulaires de prêt sur salaire était de 39 ans, par rapport à 42 ans pour les non-titulaires. Il existait un lien étroit entre l'état civil et le prêt sur salaire, les personnes seules étant plus susceptibles de contracter un prêt sur salaire que les personnes mariées ( $\chi^2 = 23,362$ , dl 2,  $p < 0,000$  en 2005;  $\chi^2 = 27,421$ , dl 2,  $p < 0,000$  en 2006), ce qui corrobore les recherches déjà citées.

Le nombre de membres du ménage ayant contracté un prêt sur salaire était moins élevé que le nombre de membres de ménages n'en ayant pas contracté, mais cette différence était uniquement significative en 2006 (statistique  $t = -2,802$ ,  $N = 3\,438$ ,  $p < 0,005$ ). La taille moyenne du ménage était de 2,15 personnes pour les ménages ayant souscrit un prêt sur salaire en 2005 et de 1,95 en 2006, par rapport à 2,20 en 2005 et 2,16 en 2006 pour ceux qui n'en avait pas souscrit. Le nombre de membres du ménage ayant moins de 18 ans n'était pas significativement différent entre les groupes en 2005, mais affichait une tendance à la hausse pour les membres de moins de 18 ans dans les ménages n'ayant pas contracté de prêts sur salaire en 2006 (statistique  $t = -1,677$ ,  $N = 3\,438$ ,  $p < 0,09$ ). La moyenne était inférieure à un pour les deux groupes pour les deux années.

Comme on pouvait s'y attendre compte tenu de la nature du prêt, les personnes occupant un emploi étaient plus susceptibles de contracter un prêt sur salaire que les autres – les personnes retraitées, les personnes sans emploi et les personnes handicapées étant moins susceptibles d'en contracter un. Comme la profession n'a pas été consignée pour un grand nombre de cas de l'échantillon, cette variable ne constituait pas une mesure valide pour effectuer une comparaison détaillée. L'activité principale du failli était significativement différente entre les titulaires d'un prêt sur salaire et les autres, les premiers faisant plus souvent état d'un emploi que les personnes handicapées, les retraités, les personnes faisant du travail ménager non rémunéré ou les étudiants ( $\chi^2 = 26,182$ , dl 6,  $p < 0,000$  en 2005;  $\chi^2 = 16,536$ , dl 6,  $p < 0,011$  en 2006).

Le revenu mensuel du failli était significativement lié à la situation du prêt sur salaire; les personnes ayant contracté ce prêt disposaient d'un revenu moyen de 2 186 \$ et les autres, d'un revenu moyen de 1 964 \$ en 2005 (statistique  $t = 4,396$ ,  $N = 3\ 440$ ,  $p < 0,000$ ). Cette différence significative ressortait également en 2006, le revenu mensuel des faillis ayant contracté des prêts sur salaire s'élevant à 2 207 \$, et ceux n'en ayant pas contracté, à 2 018 \$ (statistique  $t = 3,404$ ,  $N = 3\ 202$ ,  $p < 0,001$ ). Le revenu mensuel du ménage n'était pas significativement différent entre les titulaires de prêts sur salaire et les autres en 2005 et 2006. Comme les premiers sont généralement plus jeunes et vivent seuls, la différence dans le revenu du failli est généralement plus pertinente que le revenu du ménage pour prévoir la faillite.

Les raisons de la faillite sont indiquées dans les données et peuvent être très précises, comme une dette fiscale, ou très vagues, comme la « malchance ». Les réponses ont été codées en cinq catégories générales en vue de déterminer si le recours aux prêts sur salaire était associé à une raison particulière. Le titulaire d'un prêt sur salaire était significativement plus susceptible de faire état de problèmes de dépendance au jeu et d'autres types de dépendance ainsi que de surutilisation du crédit que les non-titulaires d'un tel prêt pour les deux années ( $\chi^2 = 45,178$ , dl 5,  $p < 0,000$  en 2005;  $\chi^2 = 41,698$ , dl 5,  $p < 0,000$  en 2006). Comme la surutilisation du crédit constitue un moyen de financer la dépendance au jeu et d'autres types de dépendance, ce lien nécessite un examen plus approfondi et la collecte de données plus précises auprès des faillis.

#### *Question de recherche 4*

*Y a-t-il une différence entre les dossiers d'administration sommaire de faillite et les dossiers de proposition de consommateur en ce qui a trait à l'importance des prêts sur salaire?*

Les titulaires d'un prêt sur salaire étaient beaucoup plus susceptibles d'avoir déjà déclaré faillite ou déposé une proposition que les faillis n'ayant pas contracté ce genre de prêt. En 2005, 29 % des titulaires de prêts sur salaire avaient déjà déclaré faillite ou déposé une proposition, par rapport à 14 % seulement pour ceux n'ayant pas contracté ce type de prêt. Ceci était également vrai en 2006, avec 32 % pour les titulaires de prêts sur salaire et 15 % pour les autres. La différence était statistiquement significative ( $\chi^2 = 53,529$ , dl 1,  $p < 0,000$  en 2005;  $\chi^2 = 67,623$ , dl 1,  $p < 0,000$  en 2006).

La fréquence des prêts sur salaire était presque identique pour les personnes déposant une proposition que celles déclarant faillite. Le nombre moyen de ces prêts était significativement différent entre les groupes en 2006 uniquement : les personnes ayant déposé une proposition détenaient en moyenne 2,21 prêts sur salaire, par rapport à 1,83 pour les personnes ayant déclaré faillite (statistique  $t = -2,588$ ,  $N = 335$ ,  $p < 0,010$ ). La valeur de ces prêts était également significativement différente entre les deux groupes en 2006, le montant moyen combiné de tous les prêts sur salaire totalisant 1 112 \$ pour les faillis et 1 385 \$ pour les personnes ayant déposé une proposition (statistique  $t = -2,684$ ,  $N = 328$ ,  $p < 0,008$ ). Ces mêmes différences n'ont pas été observées dans les données de 2005.

On constate une différence entre les deux années en ce qui concerne le nombre de prêts sur salaire inscrits dans les dettes des personnes déposant une proposition et celles déclarant faillite, et il faudra plus de temps pour déterminer s'il s'agit d'une tendance. Les données actuelles n'indiquent

pas que les consommateurs choisissent de déclarer faillite plutôt que déposer une proposition en fonction du nombre de prêts sur salaire contractés.

### *Les RMR*

Comme les échantillons étaient moins élevés dans chaque RMR, de nombreuses cellules dans les tableaux croisés renfermaient moins de cinq réponses, si bien qu'il a été impossible de mesurer certains rapports entre les variables. Ce fut le cas en particulier pour la variable de la profession. Les variables financières sont analysées dans la section qui suit et dans les tableaux 6 à 12. Les variables démographiques n'étaient pas significativement différentes dans la plupart des RMR; les résultats sont donc présentés dans les tableaux 13 à 19 de l'annexe.

### Vancouver

Les données concernant la RMR de Vancouver ont suivi la tendance des ensembles de données regroupées en 2005 et 2006, faisant ressortir les mêmes liens entre les prêts sur salaire et d'autres données financières. Le revenu du ménage et le revenu du failli étaient significativement différents entre les titulaires de prêts sur salaire et les non-titulaires, les premiers ayant un revenu plus élevé dans les deux cas. Ceci n'était pas le cas pour d'autres RMR. Le montant de la dette à court terme de ceux qui avaient contracté un prêt sur salaire était seulement la moitié de celui des personnes qui n'avaient pas contracté ce type de prêt (15 418 \$ par rapport à 32 019 \$ en 2005 et 16 617 \$ en 2006 par rapport à 29 553 \$). Comme les personnes n'ayant pas souscrit de prêts sur salaire étaient en mesure d'obtenir plus de crédit sans avoir recours au prêt sur salaire, cela signifie probablement que des solutions autres que les prêteurs sur salaire étaient offertes aux consommateurs, bien qu'ils n'aient pas choisi d'y avoir recours.

### Calgary

À Calgary, les titulaires de prêts sur salaire étaient significativement différents des non-titulaires d'un tel prêt pour ce qui est du montant de la dette à long terme, les premiers ayant une dette à long terme bien moins élevée (statistique  $t = -3,119$ ,  $N = 694$ ,  $p < 0,002$  en 2005; statistique  $t = -2,617$ ,  $N = 456$ ,  $p < 0,009$  en 2006) que les seconds. En 2005, l'emprunt à long terme des personnes ayant souscrit un prêt sur salaire s'élevait à 27 092 \$, par rapport à 51 800 \$ pour ceux qui n'en avaient pas souscrit; en 2006, ces montants étaient de 9 998 \$ et 16 397 \$ respectivement. Le montant élevé du prêt à long terme peut être lié au prix plus élevé du logement dans cette ville et aux hypothèques plus élevées prises pour financer l'achat de maison. On n'a observé aucune différence significative dans le revenu mensuel du failli entre ceux ayant contracté un prêt sur salaire et ceux n'en ayant pas contracté en 2006.

### Edmonton

La dette à long terme était également significativement différente entre les habitants d'Edmonton ayant souscrit un prêt sur salaire et ceux n'en ayant pas souscrit, le montant de la dette à long terme des premiers étant moins élevé (statistique  $t = -3,601$ ,  $N = 565$ ,  $p < 0,000$  en 2005; statistique  $t = -2,136$ ,  $N = 518$ ,  $p < 0,033$  en 2006). En 2005, l'emprunt à long terme des titulaires de prêts sur salaire s'élevait à 26 033 \$ par rapport à 56 252 \$ pour les non-titulaires de ces prêts;

en 2006, ces montants étaient de 14 489 \$ et 20 022 \$ respectivement. Le revenu mensuel du ménage ne différait pas entre les deux groupes, même si le revenu mensuel du failli était significativement différent, celui des personnes ayant souscrit un prêt sur salaire étant plus élevé en 2005 et en 2006 (statistique  $t = 2,436$ ,  $N = 566$ ,  $p < 0,015$  en 2005; statistique  $t = 3,219$ ,  $N = 570$ ,  $p < 0,001$  en 2006).

#### Winnipeg

Winnipeg enregistrait de loin le pourcentage le plus élevé de prêts sur salaire dans l'échantillon de dossiers déposés par voie électronique. En 2005, 20,4 % des dossiers d'administration sommaire faisaient état d'un prêt sur salaire, par rapport à 23,7 % en 2006. Pour les propositions de consommateur déposées par voie électronique, 28,5 % en 2005 et 21,7 % en 2006 faisaient état d'un prêt sur salaire (tableau 2). Le revenu mensuel du failli était bien inférieur à la moyenne d'autres RMR à l'étude, les personnes ayant souscrit un prêt sur salaire en 2005 ayant déclaré un revenu moyen de 1 693 \$ par mois par rapport à 1 543 \$ pour ceux n'en n'ayant pas souscrit. Les chiffres étaient de 1 725 \$ et de 1 683 \$ respectivement en 2006.

#### Toronto

Les prêts à long terme étaient également fort différents entre les Torontois ayant souscrit un prêt sur salaire et ceux n'en ayant pas souscrit. Le montant moyen des prêts à long terme des titulaires d'un prêt sur salaire s'élevait à 24 491 \$ en 2005 (13 858 \$ en 2006) par rapport à 52 629 \$ pour les non-titulaires de ce genre de prêt en 2005 (55 470 \$ en 2006) (statistique  $t = -2,307$ ,  $N = 721$ ,  $p < 0,021$  en 2005; statistique  $t = -3,381$ ,  $N = 722$ ,  $p < 0,001$  en 2006). Le revenu mensuel du ménage était considérablement plus élevé que la moyenne d'autres RMR, les personnes ayant souscrit un prêt sur salaire faisant état d'un revenu moyen de 2 386 \$ en 2005 et de 2 499 \$ en 2006, par rapport à 2 499 \$ en 2005 et 2 447 \$ en 2006 pour ceux n'ayant pas souscrit ce genre de prêt.

#### Ottawa-Hull

Dans cette RMR, les données ont suivi les tendances des ensembles de données regroupées. Ceux qui avaient déjà déclaré faillite ou déposé une proposition étaient généralement beaucoup plus nombreux à avoir contracté des prêts sur salaire au cours de ces deux années et ceux qui avaient déjà déposé une proposition étaient beaucoup plus nombreux à faire état de prêts sur salaire que ceux ayant déclaré faillite en 2006 (statistique  $t = -2,651$ ,  $N = 62$ ,  $p < 0,01$ ). Contrairement à l'ensemble total de données, l'âge n'était pas significativement différent en 2005 et 2006 entre ceux ayant fait état d'un prêt sur salaire et les autres, qui avaient dans les deux cas un âge moyen de 42 ans.

#### Montréal

Le nombre de dossiers faisant état de prêts sur salaire était trop peu élevé dans cette région pour effectuer des comparaisons bidimensionnelles. Toutefois, sur les 12 prêts sur salaire signalés en 2005, trois (25 %) étaient supérieurs à 5 000 \$. Puisque ces prêts devaient être remboursés avant le jour de paie suivant, il était très irréaliste de penser que les consommateurs seraient en mesure de



rembourser ce solde élevé deux semaines plus tard. Sur les quatre prêts sur salaire signalés en 2006, un s'élevait à 13 000 \$; il s'agit ici aussi d'un montant démesuré dont on ne peut envisager le remboursement sur une courte période. Comme il existe des contrôles législatifs imposés aux prêts sur salaire au Québec, il peut en fait s'agir d'autres types de prêts à court terme que les consommateurs déclarent comme prêts sur salaire.

### *Limites*

La présente étude est limitée en ce sens que les données ont été recueillies au cours de la procédure de faillite par les syndics, qui n'ont pas suivi d'instructions précises, et on observe de grands écarts dans la complexité et l'uniformité des réponses. Par ailleurs, toutes les faillites n'ont pas été déposées par voie électronique, et uniquement celles utilisant cette méthode ont été échantillonnées. Certains prêteurs sur salaire n'ont peut-être pas été identifiés dans les données puisqu'ils ne sont pas membres de l'Association des prêteurs sur salaire ou que leur nom ne figure pas dans la liste supplémentaire des prêteurs sur salaire fournie par le BSF.

### **Conclusions**

Comme on pouvait s'y attendre en raison de la nature même de ce type de prêt, les faillis ayant contracté des prêts sur salaire sont plus susceptibles que les autres faillis à occuper un emploi et ont généralement des revenus plus élevés et un ratio d'endettement inférieur. Mais les prêts sur salaire contribuent-ils à la faillite? S'il s'agissait en fait de petits montants d'environ 300 \$ permettant au consommateur de tenir jusqu'au prochain jour de paie, il est peu probable qu'ils contribueraient au fardeau du crédit débouchant sur la faillite. Mais comme le prêt moyen sur salaire dans les RMR de la présente étude est supérieur à 1 500 \$ et que le consommateur insolvable détient en moyenne plus de deux prêts de ce genre, il est peu probable qu'ils puissent être remboursés selon les modalités fixées par le prêteur sur salaire. Le revenu mensuel moyen du failli était de 1 830 \$ en 2005 et de 1 948 \$ en 2006, ce qui est moins de 500 \$ de plus que le montant dû en moyenne aux prêteurs sur salaire ce mois-là. Comme certains emprunteurs doivent jusqu'à 22 000 \$ aux prêteurs sur salaire, et que certaines personnes insolvables sont titulaires de 12 prêts sur salaire, l'heure est grave pour de nombreux consommateurs qui choisissent de se prévaloir de cette solution financière.

Le prêt sur salaire est différent des autres prêts à court terme en ce sens que le capital est généralement dû dans 14 jours ou moins. S'ils ne peuvent être remboursés, ces prêts seront renouvelés à plusieurs reprises, ce qui entraîne des frais d'administration et des intérêts plus élevés et un fardeau plus lourd pour l'emprunteur. Si le prêt sur salaire était remplacé par un prêt à court terme ou un prêt à remboursable par versements, la personne insolvable pourrait envisager le remboursement de la dette sans avoir à faire faillite et sans que les entreprises enregistrent des pertes.

Il n'existe aucune différence entre le nombre et le montant de prêts sur salaire détenus par ceux qui déposent un dossier d'administration sommaire et ceux qui déposent une proposition de consommateur. Il ne semble donc pas que les consommateurs ayant contracté un prêt sur salaire soient moins enclins à opter pour la proposition et le remboursement de leurs créanciers. Les

titulaires d'un prêt étaient généralement plus nombreux à avoir déclaré faillite ou déposé une proposition avant la faillite ou la proposition saisie dans cet ensemble de données et avaient déjà eu recours au système, contrairement à ceux qui ne détenaient aucun prêt sur salaire. Soit cette expérience ne leur a pas appris grand-chose sur la gestion de leurs finances, soit ils ont épuisé d'autres sources de crédit et n'ont d'autre choix que d'emprunter auprès de prêteurs sur salaire.

L'emprunteur sur salaire qui déclare faillite est généralement célibataire, plus jeune et disposant d'un revenu plus élevé que celui n'ayant pas contracté ce type de prêt. Ces caractéristiques font valoir l'utilité de l'éducation du consommateur afin de faire pendant à l'omniprésence des établissements de prêt sur salaire dans de nombreux quartiers du centre-ville et, de plus en plus, dans des quartiers de banlieue. Si les bailleurs de fonds traditionnels proposaient des services plus accessibles et que les établissements d'enseignement et organismes gouvernementaux ou sans but lucratif offraient plus d'information objective sur les prêteurs sur salaire dans les messages d'intérêt public, il se pourrait que ces emprunteurs se tournent vers d'autres options de financement. Du fait que les prêteurs sur salaire n'affichent pas d'information fiable sur leurs taux d'intérêt et les dispositions de renouvellement dans leurs locaux ou leur site Internet, les consommateurs ne sont pas en mesure de comparer les taux et les services avec précision.

On a établi une analogie entre le prêt sur salaire et le choix d'un taxi pour se déplacer. Chacun offre une solution relativement peu coûteuse à court terme, mais pour une plus longue période, comme le financement d'un achat sur un an, ou le recours à un taxi pour se rendre dans une autre ville, cette solution s'avère excessivement onéreuse. Il existe un besoin à l'égard de prêts offrant des liquidités sur-le-champ en cas d'urgence, mais trop souvent, ces prêts ne se limitent pas à un seul emprunt et une seule période de paie. Par conséquent, il semble plus efficace de réglementer le nombre de prêts qu'un consommateur peut détenir à la fois plutôt que le taux d'intérêt, qui semble assorti de problèmes de compétence.

Certains États américains imposent des restrictions quant au nombre de prêts détenus et à leur durée. En 2001, l'Illinois a établi que les consommateurs pouvaient contracter un seul prêt sur salaire à la fois et que celui-ci ne pouvait être renouvelé. Cette règle serait difficile à appliquer au Canada, mais elle atténuerait la pression exercée par les prêts sur salaire qui risquent d'acculer les consommateurs à la faillite. La Drug Program Information Database (DPIN) constitue un modèle qui pourrait être envisagé pour réglementer le nombre de prêts sur salaire détenus par une même personne. Cette base de données relie le ministère de la Santé du Manitoba et toutes les pharmacies de la province à une base de données centrale (Manitoba Centre for Health Policy, 2006) et empêche la duplication et l'obtention d'ordonnances multiples en offrant à la pharmacie dispensatrice de l'information en temps réel qui présente le profil pharmaceutique du patient et permet au pharmacien de refuser de remplir une ordonnance identique ou similaire à une ordonnance prescrite récemment. Si on arrive à contrôler les médicaments d'ordonnance de sorte que les patients soient en possession d'une seule ordonnance d'une seule pharmacie à la fois, peut-être pourrait-on exercer le même contrôle sur les prêteurs sur salaire pour n'autoriser qu'un seul prêt sur salaire à la fois. L'Association canadienne des prêteurs sur salaire pourrait offrir un service utile au public en établissant une base de données et en appliquant cette règle de façon volontaire.

Il existe encore de nombreuses inconnues sur le lien entre les prêts sur salaire et la fréquence de la faillite. La présente étude a montré qu'environ une faillite sur dix comprend un prêt sur salaire et

que le failli moyen est titulaire de deux de ces prêts en même temps. Les prêts sur salaire constituent un lourd fardeau pour le consommateur insolvable, mais il est impossible de déterminer si le prêt précipite la décision de déclarer faillite.

## Ouvrages de référence

- AARP. *Payday loans don't pay*, 2002. Extrait le 6 juin 2006 du site Web à [http://www.aarp.org/money/wise\\_consumer/smartshopping/a2002-10-02-FraudsPaydayLoans.html](http://www.aarp.org/money/wise_consumer/smartshopping/a2002-10-02-FraudsPaydayLoans.html).
- Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC). *Public Experience with Financial Services and Awareness of the FCAC*, 2005. Extrait le 13 janvier 2006 du site <http://www.fcac-acfc.gc.ca/eng/media/PDFs/PublicExpFinServAwareRpte.pdf>
- Association canadienne des fournisseurs de services financiers communautaires. *Understanding Consumers of Canada's Payday Loan Industry*, 2005. Extrait le 20 juin 2006 du site [www.cpla-acps.ca/english/reports/PaydayLoansReportPresentationJune9.ppt](http://www.cpla-acps.ca/english/reports/PaydayLoansReportPresentationJune9.ppt)
- Babe, Jennifer. « Bill S-19: A Solution that Creates Problems », *Banking and Finance Law Review*, vol. 21, n° 2, 2006, p. 303-309.
- Buckland, Jerry et Thibault Martin. « Two-Tier Banking: The Rise of Fringe Banks in Winnipeg's Inner City », *Canadian Journal of Urban Research*, vol. 14, n° 1, 2005, p. 158-182.
- Ciccone, Chad A. « A Role for Payday Lenders », *The Banking Law Journal*, vol. 123, n° 3, 2006, p. 235.
- Elliehausen, Gregory et Edward C. Lawrence. *Payday advance credit in America: An analysis of customer demand*, Credit Research Center, McDonough School of Business, Georgetown University, 2001. Extrait le 20 décembre 2006 du site <http://www.business.gwu.edu/research/centers/fsrp/Publications.html>.
- Ernst & Young. *The Cost of Providing Payday Loans*, 2004. Extrait le 20 juin 2006 du site <http://www.cpla-acps.ca/english/reports/EYPaydayLoanReport.pdf>
- Graves, Steven M. « Landscapes of Predation, Landscapes of Neglect: A Location Analysis of Payday Lenders and Banks », *The Professional Geographer*, vol. 55, n° 3, 2003, p. 303-317.
- Kitching, Andrew et Sheila Starky. *Les sociétés de prêts sur salaire au Canada : Déterminer l'intérêt public*, 2006. Extrait le 12 janvier 2007 du site <http://www.parl.gc.ca/information/library/PRBpubs/prb0581~f.html>
- Kitching, Andrew et Sheila Starky. *Projet de loi C-26 : Loi modifiant le Code criminel (taux d'intérêt criminel)*, 2006. Extrait le 12 janvier 2007 du site <http://www.parl.gc.ca/LEGISINFO/index.asp?Language = F&query = 4>
- Lawford, John. *Pragmatic Solutions to Payday Lending: Regulating Fringe Lending and "Alternative" Banking*, Centre pour la défense de l'intérêt public, Ottawa, 2003. Extrait le 20 juin 2006 du site [http://www.piac.ca/financial/new\\_report/#header](http://www.piac.ca/financial/new_report/#header)

Lois du Manitoba. Projet de loi 25, 5<sup>e</sup> session, 38<sup>e</sup> législature. Extrait le 15 octobre 2007 du site <http://web2.gov.mb.ca/laws/statutes/2006/c03106f.php>

Lott, Sue et Michael Grant. *Fringe Lending and "Alternative" Banking: The Consumer Experience*, Centre pour la défense de l'intérêt public, Ottawa, 2002. Extrait le 20 juin 2006 du site [http://www.piac.ca/financial/fringe\\_lending\\_and\\_%E2\\_alternative\\_banking%E2/](http://www.piac.ca/financial/fringe_lending_and_%E2_alternative_banking%E2/)

Manitoba Centre for Health Policy. *Overview of Pharmaceutical (DPIN) Data Base*, 2006. Extrait le 7 octobre 2007 du site [http://www.umanitoba.ca/centres/mchp/protocol\\_external/db\\_health\\_drug.shtml](http://www.umanitoba.ca/centres/mchp/protocol_external/db_health_drug.shtml)

Mayer, Robert. « Payday Lending and Personal Bankruptcy », *Consumer Interests Annual*, vol. 50, n<sup>o</sup> 1, 2004, p. 76-82.

Mayer, Robert. « Payday Loans and Exploitation », *Public Affairs Quarterly*, vol. 17, n<sup>o</sup> 3, 2003, p. 197-217. Extrait le 20 juin 2006 du site <http://mpsa.indiana.edu/conf2003papers/1030453981.pdf> ou du site <http://www.luc.edu/depts/polisci/research/mayer18.pdf>

Pyper, Wendy. « Les prêts sur salaire », *Perspective*, Statistique Canada, 2007, n<sup>o</sup> 75-001-XIE au catalogue.

Ramsay, Iain. « Of payday loans and usury: Further thoughts », *The Canadian Business Law Journal*, vol. 38, n<sup>o</sup> 3, 2003, p. 386.

Stegman, Michael A. et Robert Faris. « Payday Lending: A Business Model that encourages chronic borrowing », *Economic Development Quarterly*, vol. 17, n<sup>o</sup> 1, 2003, p. 8-33.

Waldron, Mary A. « What is to be done with section 347? », *The Canadian Business Law Journal*, vol. 38, n<sup>o</sup> 3, 2003, p. 367.

Whitelaw, Bob. « \$280 till payday: the short-term loan industry says it provides a service the (average) Canadian needs, wants and appreciates », *Vancouver Sun*, 8 juin 2005. Extrait le 20 juin 2006 du site [http://www.cpla-acps.ca/english/clippings\\_2005\\_1.php](http://www.cpla-acps.ca/english/clippings_2005_1.php)

Wilson, Therese. « The inadequacy of the current regulatory response to payday lending », *Australian Business Law Review*, vol. 32, n<sup>o</sup> 3, 2004, p. 193.

Ziegel, Jacob. « Does Section 347 deserve a second chance? A comment », *The Canadian Business Law Journal*, vol. 38, n<sup>o</sup> 3, 2003, p. 394.

Ziegel, Jacob. « Pass the Buck: Ottawa has paramount jurisdiction over interest rate regulation », *Financial Post*, 10 novembre 2006.

Tableau 1

Volume de dossiers de faillites et de propositions de consommateur déposés par voie électronique et volume total de dossiers, 2005 et 2006

RMR	Année	Administration sommaire			Propositions de consommateur		
		Dossiers électroniques	Total	Pourcentage de dossiers électroniques	Dossiers électroniques	Total	Pourcentage de dossiers électroniques
Montréal	2005	6 171	11 035	56 %	1 079	1 980	54 %
	2006	6 020	8 255	73 %	907	1 765	51 %
Ottawa-Hull	2005	2 684	3 631	74 %	387	927	43 %
	2006	1 942	2 395	81 %	375	603	62 %
Toronto	2005	7 639	11 426	67 %	2 188	4 098	53 %
	2006	5 939	7 778	76 %	2 437	3 075	79 %
Winnipeg	2005	857	1 702	50 %	144	461	31 %
	2006	621	1 117	56 %	138	249	55 %
Calgary	2005	1 845	2 712	68 %	76	348	22 %
	2006	988	1 256	79 %	145	214	68 %
Edmonton	2005	2 054	2 936	70 %	243	475	51 %
	2006	1 286	1 534	84 %	205	268	76 %
Vancouver	2005	3 320	3 829	87 %	208	415	50 %
	2006	2 425	2 505	97 %	273	352	78 %

Tableau 2

Volume de dossiers électroniques faisant état de prêts sur salaire, 2005 et 2006

RMR	Année	Administration sommaire		Propositions de consommateur	
		Dossiers électroniques faisant état de prêts sur salaire	Pourcentage de dossiers électroniques faisant état de prêts sur salaire	Dossiers électroniques faisant état de prêts sur salaire	Pourcentage de dossiers électroniques faisant état de prêts sur salaire
Montréal	2005	10	0,2 %	2	0,2 %
	2006	4	0,1 %	0	0,0 %
Ottawa-Hull	2005	226	8,4 %	45	11,3 %
	2006	169	8,7 %	43	11,5 %
Toronto	2005	502	6,6 %	159	7,3 %
	2006	386	6,5 %	188	7,7 %
Winnipeg	2005	175	20,4 %	41	28,5 %
	2006	147	23,7 %	30	21,7 %
Calgary	2005	181	9,8 %	6	7,9 %
	2006	116	11,7 %	24	16,6 %
Edmonton	2005	292	14,2 %	39	16,0 %
	2006	230	17,9 %	43	21 %
Vancouver	2005	216	6,5 %	14	6,7 %
	2006	146	6,0 %	33	12,1 %

Tableau 3

Sélection de l'échantillon final

RMR	Année	Administration sommaire			Propositions de consommateur		
		Dossiers faisant état de prêts sur salaire	Dossiers ne faisant pas état de prêts sur salaire	Total	Dossiers faisant état de prêts sur salaire	Dossiers ne faisant pas état de prêts sur salaire	Total
Montréal	2005	10	375	385	2	328	330
	2006	4	381	385	0	330	330
Ottawa-Hull	2005	30	325	355	32	248	280
	2006	31	324	355	32	248	280
Toronto	2005	25	360	385	25	324	350
	2006	25	360	385	27	323	350
Winnipeg	2005	65	255	320	41	103	144
	2006	76	244	320	30	108	138
Calgary	2005	34	316	350	6	70	76
	2006	41	309	350	24	121	145
Edmonton	2005	50	300	350	35	185	220
	2006	63	287	350	43	177	220
Vancouver	2005	23	337	360	13	187	200
	2006	22	338	360	24	176	200

Tableau 4

Statistiques descriptives relatives aux variables démographiques (2005 et 2006), données pondérées pour toutes les RMR

		2005 (N = 4 538)		2006 (N = 4 219)	
		N	%	N	%
Âge †	19-25 ans	269	7,3	259	7,5
	26-35 ans	964	26,0	915	26,5
	36-45 ans	1 194	32,3	1 036	30,0
	46-55 ans	779	21,0	742	21,5
	56-65 ans	334	9,0	353	10,2
	Plus de 65 ans	161	4,4	144	4,2
Sexe	Femme	1 634	44,2	1 508	43,7
	Homme	2 064	55,8	1 943	56,3
État civil*	Célibataire	1 094	29,7	1 027	30,1
	Marié ou en union libre	1 621	44,0	1 463	42,8
	Divorcé ou séparé	970	26,3	925	27,1
Profession*	Gestion	164	4,6	150	4,6
	Affaires et finances	541	15,2	472	14,4
	Sciences	90	2,5	63	1,9
	Santé	128	3,6	101	3,1
	Sciences sociales	175	4,9	121	3,7
	Arts	77	2,2	99	3,0
	Vente	778	21,8	728	22,2
	Métiers	631	17,7	647	19,8
	Secteur primaire	17	0,5	16	0,5
	Transformation	132	3,7	156	4,8
	Non indiquée	833	23,4	722	22,0
Activité principale*	Retraité	170	4,7	138	4,2
	Étudiant	14	0,4	19	0,6
	Sans emploi	425	11,8	329	9,9
	Handicapé	80	2,2	1	0,0
	Grève ou lock-out	1	0,0	83	2,5
	Travail ménager	72	2,0	47	1,4
	Employé	2 833	78,8	2 412	81,4
Nombre de membres du ménage°	Un	1 556	42,2	1 563	45,5
	Deux	892	24,2	720	20,9
	Trois	517	14,0	499	14,5
	Quatre ou plus	722	19,6	656	19,1
Nombre de membres de moins de 18 ans°	Aucun	2 362	64,0	2 183	63,5
	Un	599	16,2	589	17,1
	Deux	492	13,3	496	14,4
	Trois ou plus	235	6,4	170	4,9



Statistiques descriptives relatives aux variables démographiques (2005 et 2006), données pondérées pour toutes les RMR

		2005 (N = 4 538)		2006 (N = 4 219)	
		N	%	N	%
Raison de la faillite*	Rupture du mariage	337	9,2	249	8,2
	Manque de revenu	1 036	28,4	908	26,5
	Dépendance (jeu ou autre)	69	1,9	73	2,1
	Surutilisation du crédit	1 245	34,1	1 200	35,1
	Santé et aide à autrui	453	12,4	437	12,8
	Toutes les autres raisons	513	14,0	526	15,4

\* Le test d'indépendance statistique du chi carré était statistiquement significatif pour les deux années,  $p < 0,001$  ( $p < 0,008$  pour l'état civil en 2005).

† La valeur du test de la statistique  $t$  pour les différences était statistiquement significative pour les deux années,  $p < 0,001$ .

° La valeur du test de la statistique  $t$  pour les différences était statistiquement significative pour 2006 seulement,  $p < 0,005$  pour le nombre de membres et  $p < 0,10$  pour les membres de moins de 18 ans.

Tableau 5

Statistiques descriptives relatives aux variables financières (2005 et 2006), données pondérées pour toutes les RMR à l'exclusion de Montréal

	2005 (N = 3 703)		2006 (N = 3 450)	
	N	%	N	%
Type de dossier				
Faillite	2 045	55,2	2 117	61,4
Proposition	1 659	44,8	1 333	38,6
Proposition ou faillite antérieure*				
Oui	563	15,3	562	16,4
Non	3 123	84,7	2 870	83,6
Dossiers avec prêts sur salaire				
Prêts sur salaire	435	10,0	442	10,5
Aucun prêt sur salaire	3 923	90,0	3 776	89,5
Nombre de prêts sur salaire <sup>e</sup>	(N = 360)		(N = 334)	
1	123	34,2	157	47,0
2	94	26,1	95	28,4
3	74	20,6	50	15,0
4	32	8,9	14	4,2
5 – 10	37	10,3	18	5,4
Montant total de prêts sur salaire				
400 \$ ou moins	44	12,4	61	18,5
401 – 800 \$	70	19,7	84	25,5
801 – 1 200 \$	61	17,1	48	14,5
1 201 – 1 600 \$	56	15,7	45	13,6
1 601 – 2 000 \$	41	11,5	39	11,8
2 001 – 2 400 \$	38	10,7	23	7,0
2 401 – 5 000 \$	43	12,1	29	8,8
Plus de 5 000 \$	3	0,8	1	0,3
Ratio d'endettement <sup>†</sup>				
25 % ou moins	50	1,5	43	1,4
25,01 – 50 %	257	7,8	224	7,3
50,01 – 100 %	964	29,2	871	28,2
100,01 – 200 %	1 295	39,3	1 221	39,6
Plus de 200 %	731	22,2	727	23,6
Montant des prêts à court terme <sup>†</sup>				
2 000 \$ ou moins	140	3,9	124	3,7
2 001 – 5 000 \$	236	6,6	250	7,5
5 001 – 10 000 \$	575	16,0	454	13,7
10 001 – 20 000 \$	912	25,4	881	26,6
20 001 – 30 000 \$	647	18,0	557	16,8
30 001 – 50 000 \$	659	18,4	648	19,6
50 001 – 100 000 \$	389	10,9	377	11,4
Plus de 100 000 \$	27	0,8	22	0,7

Statistiques descriptives relatives aux variables financières (2005 et 2006), données pondérées pour toutes les RMR à l'exclusion de Montréal

	2005 (N = 3 703)		2006 (N = 3 450)	
	N	%	N	%
<b>Montant des prêts à long terme<sup>o</sup></b>				
1 000 \$ ou moins	718	23,3	643	21,9
1 001 – 5 000 \$	279	9,0	289	9,8
5 001 – 10 000 \$	410	13,3	400	13,6
10 001 – 20 000 \$	719	23,3	661	22,5
20 001 – 50 000 \$	782	25,4	751	25,6
50 001 – 100 000 \$	175	5,7	191	6,5
Plus de 100 000 \$ (généralement non distribué)				
<b>Revenu mensuel du failli<sup>†</sup></b>				
1 000 \$ ou moins	684	18,5	619	17,9
1 001 – 2 000 \$	1 472	39,8	1 374	39,8
2 001 – 3 000 \$	1 173	31,7	1 047	30,4
3 001 – 4 000 \$	286	7,7	304	8,8
Plus de 4 000 \$	87	2,4	105	3,0
<b>Revenu total du ménage</b>				
1 000 \$ ou moins	430	11,6	384	11,1
1 001 – 2 000 \$	1 130	30,5	1 031	29,9
2 001 – 3 000 \$	1 205	32,6	1 080	31,3
3 001 – 4 000 \$	592	16,0	599	17,4
Plus de 4 000 \$	344	9,3	355	10,3

\* Le test d'indépendance statistique du chi carré était statistiquement significatif pour les deux années,  $p < 0,001$ .

† La valeur du test de la statistique  $t$  pour les différences était statistiquement significative pour les deux années,  $p < 0,001$  (revenu total du ménage :  $p < 0,003$  en 2005 et  $p < 0,021$  en 2006).

o La valeur du test de la statistique  $t$  pour les différences était statistiquement significative pour 2006 seulement,  $p < 0,01$ .

Tableau 6

Statistiques descriptives relatives aux variables financières (2005 et 2006), RMR de Vancouver

	2005 (N = 560)		2006 (N = 560)	
	N	%	N	%
Type de dossier				
Faillite	360	64,3	360	64,3
Proposition	200	35,7	200	35,7
Proposition ou faillite antérieure‡				
Oui	72	12,9	65	11,6
Non	488	87,1	494	88,4
Dossiers avec prêts sur salaire				
Prêts sur salaire	36	6,4	46	8,2
Aucun prêt sur salaire	524	93,6	514	91,8
Nombre de prêts sur salaire		(N = 36)		(N = 46)
1	26	72,2	28	60,9
2	6	16,7	11	23,9
3	1	2,8	3	6,5
4	3	8,3	1	2,2
5 – 10	0	0,0	3	6,5
Montant total de prêts sur salaire				
400 \$ ou moins	6	16,7	5	10,9
401 – 800 \$	16	44,4	20	43,5
801 – 1 200 \$	11	30,6	4	8,7
1 201 – 1 600 \$	1	2,8	5	10,9
1 601 – 2 000 \$	0	0,0	3	6,5
2 001 – 2 400 \$	2	5,6	3	6,5
2 401 – 5 000 \$	0	0,0	5	10,9
Plus de 5 000 \$	3	0,8	1	2,2
Ratio d'endettement†				
25 % ou moins	2	0,4	3	0,6
25,01 – 50 %	29	5,6	32	6,3
50,01 – 100 %	126	24,4	132	26,2
100,01 – 200 %	208	40,2	200	39,7
Plus de 200 %	152	29,4	137	27,2
Montant des prêts à court terme‡				
2 000 \$ ou moins	18	3,3	17	3,2
2 001 – 5 000 \$	30	5,6	20	3,8
5 001 – 10 000 \$	62	11,5	83	15,6
10 001 – 20 000 \$	123	22,8	129	24,2
20 001 – 30 000 \$	78	14,5	90	16,9
30 001 – 50 000 \$	123	22,8	104	19,5
50 001 – 100 000 \$	94	17,4	79	14,6
Plus de 100 000 \$	11	2,0	11	2,1

Statistiques descriptives relatives aux variables financières (2005 et 2006), RMR de Vancouver

	2005 (N = 560)		2006 (N = 560)	
	N	%	N	%
<b>Montant des prêts à long terme</b>				
1 000 \$ ou moins	128	24,0	126	23,6
1 001 – 5 000 \$	48	9,0	52	9,7
5 001 – 10 000 \$	63	11,8	81	15,2
10 001 – 20 000 \$	135	25,3	116	21,7
20 001 – 50 000 \$	130	24,4	136	25,5
50 001 – 100 000 \$	28	5,3	23	4,3
100 001 – 200 000 \$	1	0,2		
<b>Revenu mensuel du failli†</b>				
1 000 \$ ou moins	95	17,0	90	16,1
1 001 – 2 000 \$	206	36,8	208	37,1
2 001 – 3 000 \$	196	35,0	195	34,8
3 001 – 4 000 \$	48	8,6	56	10,0
Plus de 4 000 \$	15	2,7	11	2,0
<b>Revenu total du ménage‡</b>				
1 000 \$ ou moins	61	10,9	58	10,4
1 001 – 2 000 \$	157	28,0	155	29,5
2 001 – 3 000 \$	205	36,6	188	33,6
3 001 – 4 000 \$	92	16,4	87	5,5
Plus de 4 000 \$	45	8,0	62	11,1

† La valeur du test de la statistique *t* pour les différences était statistiquement significative pour les deux années,  $p < 0,001$  (revenu total du ménage :  $p < 0,06$  en 2005 et  $p < 0,03$  en 2006).

‡ Le test d'indépendance statistique du chi carré était statistiquement significatif pour 2006 seulement,  $p < 0,003$ .

Tableau 7

Statistiques descriptives relatives aux variables financières (2005 et 2006), RMR de Calgary

	2005 (N = 700)		2006 (N = 495)	
	N	%	N	%
Type de dossier				
Faillite	350	50,0	349	70,6
Proposition	350	50,0	145	29,4
Proposition ou faillite antérieure†				
Oui	92	13,2	88	18,0
Non	607	86,8	402	82,0
Dossiers avec prêts sur salaire				
Prêts sur salaire	84	12,0	65	13,1
Aucun prêt sur salaire	616	88,0	429	86,8
Nombre de prêts sur salaire		(N = 84)		(N = 65)
1	40	47,6	26	40,0
2	16	19,0	17	26,2
3	14	16,7	17	26,2
4	9	10,7	3	4,6
5 – 10	5	6,0	2	3,1
Montant total de prêts sur salaire				
400 \$ ou moins	16	19,5	7	11,5
401 – 800 \$	17	20,7	12	19,7
801 – 1 200 \$	12	14,6	14	23,0
1 201 – 1 600 \$	12	14,6	7	11,5
1 601 – 2 000 \$	9	11,0	8	13,1
2 001 – 2 400 \$	4	4,9	3	4,9
2 401 – 5 000 \$	7	8,5	9	14,8
Plus de 5 000 \$	5	6,1	1	1,6
Ratio d'endettement†				
25 % ou moins	6	1,0	11	2,5
25,01 – 50 %	43	6,8	28	6,3
50,01 – 100 %	157	24,9	130	29,0
100,01 – 200 %	233	36,9	176	39,3
Plus de 200 %	192	30,4	103	23,0
Montant des prêts à court terme†				
2 000 \$ ou moins	25	3,6	16	3,4
2 001 – 5 000 \$	54	7,9	39	8,2
5 001 – 10 000 \$	94	13,7	58	12,2
10 001 – 20 000 \$	171	25,0	136	28,5
20 001 – 30 000 \$	110	16,1	71	14,9
30 001 – 50 000 \$	123	18,0	88	18,4
50 001 – 100 000 \$	91	13,3	65	13,6
Plus de 100 000 \$	17	2,5	4	0,8

Statistiques descriptives relatives aux variables financières (2005 et 2006), RMR de Calgary

	2005 (N = 700)		2006 (N = 495)	
	N	%	N	%
<b>Montant des prêts à long terme†</b>				
1 000 \$ ou moins	140	20,2	115	25,2
1 001 – 5 000 \$	65	9,4	50	11,1
5 001 – 10 000 \$	63	9,1	68	14,9
10 001 – 20 000 \$	119	17,1	92	20,2
20 001 – 50 000 \$	121	17,4	107	23,5
50 001 – 100 000 \$	44	6,3	22	4,8
100 001 – 200 000 \$	105	15,1	2	0,4
Plus de 200 000 \$	37	5,3	0	0,0
<b>Revenu mensuel du failli□</b>				
1 000 \$ ou moins	140	20,0	82	16,7
1 001 – 2 000 \$	344	49,1	180	36,7
2 001 – 3 000 \$	181	25,9	171	34,8
3 001 – 4 000 \$	30	4,3	50	10,2
Plus de 4 000 \$	5	0,7	8	1,6
<b>Revenu total du ménage</b>				
1 000 \$ ou moins	90	12,9	60	12,3
1 001 – 2 000 \$	271	39,0	141	28,9
2 001 – 3 000 \$	204	29,4	180	36,8
3 001 – 4 000 \$	100	14,4	79	16,2
Plus de 4 000 \$	30	4,3	29	5,9

† La valeur du test de la statistique  $t$  pour les différences était statistiquement significative pour les deux années,  $p < 0,01$  (revenu du ménage :  $p < 0,06$  en 2005 et  $p < 0,03$  en 2006).

□ La valeur du test de la statistique  $t$  pour les différences était statistiquement significative pour 2005 uniquement,  $p < 0,03$ .

Tableau 8

Statistiques descriptives relatives aux variables financières (2005 et 2006), RMR d'Edmonton

	2005 (N = 570)		2006 (N = 570)	
	N	%	N	%
Type de dossier				
Faillite	350	61,8	350	61,4
Proposition	216	38,2	220	38,6
Proposition ou faillite antérieure†				
Oui	108	19,2	120	21,2
Non	454	80,8	447	78,8
Dossiers avec prêts sur salaire				
Prêts sur salaire	84	12,0	65	13,1
Aucun prêt sur salaire	616	88,0	429	86,8
Nombre de prêts sur salaire		(N = 84)		(N = 106)
1	30	36,1	50	47,2
2	21	25,3	30	28,3
3	16	19,3	15	14,2
4	8	9,6	8	7,5
5 – 10	8	9,6	2	1,8
Montant total de prêts sur salaire				
400 \$ ou moins	13	15,7	12	11,3
401 – 800 \$	15	18,1	29	27,4
801 – 1 200 \$	14	16,9	11	10,4
1 201 – 1 600 \$	7	8,4	13	12,3
1 601 – 2 000 \$	5	6,0	7	6,6
2 001 – 2 400 \$	9	10,8	9	8,5
2 401 – 5 000 \$	20	24,1	16	15,1
Plus de 5 000 \$	0	0,0	9	8,5
Ratio d'endettement†				
25 % ou moins	14	2,7	12	2,2
25,01 – 50 %	41	7,9	49	9,2
50,01 – 100 %	134	25,7	150	28,0
100,01 – 200 %	213	40,8	200	37,4
Plus de 200 %	120	23,0	124	23,2
Montant des prêts à court terme†				
2 000 \$ ou moins	14	2,5	45	8,1
2 001 – 5 000 \$	38	6,8	48	8,6
5 001 – 10 000 \$	90	16,2	75	13,5
10 001 – 20 000 \$	141	25,3	146	26,3
20 001 – 30 000 \$	85	15,3	84	15,1
30 001 – 50 000 \$	115	20,6	87	15,7
50 001 – 100 000 \$	72	12,9	70	12,6
Plus de 100 000 \$	2	0,4	0	0,0



Statistiques descriptives relatives aux variables financières (2005 et 2006), RMR d'Edmonton

	2005 (N = 570)		2006 (N = 570)	
	N	%	N	%
<b>Montant des prêts à long terme†</b>				
1 000 \$ ou moins	103	18,2	115	22,2
1 001 – 5 000 \$	35	6,2	56	10,8
5 001 – 10 000 \$	42	7,4	66	12,7
10 001 – 20 000 \$	113	20,0	113	21,8
20 001 – 50 000 \$	118	20,9	119	23,0
50 001 – 100 000 \$	34	6,0	39	7,5
100 001 – 200 000 \$	93	16,5	10	1,9
Plus de 200 000 \$	27	4,8	0	0,0
<b>Revenu mensuel du failli†</b>				
1 000 \$ ou moins	109	19,3	72	12,6
1 001 – 2 000 \$	202	35,7	238	41,8
2 001 – 3 000 \$	180	31,8	197	34,6
3 001 – 4 000 \$	68	12,0	55	9,6
Plus de 4 000 \$	7	1,2	8	1,4
<b>Revenu total du ménage</b>				
1 000 \$ ou moins	60	10,6	47	8,2
1 001 – 2 000 \$	148	26,1	184	32,3
2 001 – 3 000 \$	169	29,9	182	31,9
3 001 – 4 000 \$	112	19,8	93	16,3
Plus de 4 000 \$	77	13,6	64	11,2

† La valeur du test de la statistique  $t$  pour les différences était statistiquement significative pour les deux années,  $p < 0,02$ .

Tableau 9

Statistiques descriptives relatives aux variables financières (2005 et 2006), RMR de Winnipeg

	2005 (N = 448)		2006 (N = 458)	
	N	%	N	%
Type de dossier				
Faillite	320	71,4	320	69,9
Proposition	128	28,6	138	30,1
Proposition ou faillite antérieure†				
Oui	84	18,8	107	23,4
Non	362	81,2	351	76,6
Dossiers avec prêts sur salaire				
Prêts sur salaire	106	23,7	106	23,1
Aucun prêt sur salaire	342	76,3	352	76,9
Nombre de prêts sur salaire		(N = 106)		(N = 106)
1	26	24,5	45	42,5
2	28	26,4	22	20,8
3	31	29,2	24	22,6
4	8	7,5	5	4,7
5 – 10	13	12,2	10	9,3
Montant total de prêts sur salaire*				
400 \$ ou moins	18	17,0	24	22,6
401 – 800 \$	19	17,9	26	24,5
801 – 1 200 \$	20	18,9	17	16,0
1 201 – 1 600 \$	16	15,1	9	8,5
1 601 – 2 000 \$	15	14,2	6	5,7
2 001 – 2 400 \$	9	8,5	13	12,3
2 401 – 5 000 \$	9	8,5	8	7,5
Plus de 5 000 \$	0	0,0	3	2,8
Ratio d'endettement†				
25 % ou moins	7	1,7	7	1,6
25,01 – 50 %	42	10,0	35	8,1
50,01 – 100 %	132	31,5	123	28,5
100,01 – 200 %	154	36,8	182	42,2
Montant des prêts à court terme†				
2 000 \$ ou moins	32	7,6	29	6,5
2 001 – 5 000 \$	57	13,5	60	13,4
5 001 – 10 000 \$	94	22,3	85	19,0
10 001 – 20 000 \$	112	26,6	118	26,4
20 001 – 30 000 \$	69	16,4	56	12,5
30 001 – 50 000 \$	38	9,0	69	15,4
50 001 – 100 000 \$	19	4,5	30	6,7
Plus de 100 000 \$	0	0,0	0	0,0

Statistiques descriptives relatives aux variables financières (2005 et 2006), RMR de Winnipeg

	2005 (N = 448)		2006 (N = 458)	
	N	%	N	%
<b>Montant des prêts à long terme†</b>				
1 000 \$ ou moins	72	16,4	82	18,3
1 001 – 5 000 \$	39	8,9	32	7,1
5 001 – 10 000 \$	52	11,8	51	11,4
10 001 – 20 000 \$	107	24,3	86	19,2
20 001 – 50 000 \$	95	21,6	101	22,5
50 001 – 100 000 \$	49	11,1	51	11,4
100 001 – 200 000 \$	26	5,9	44	9,8
Plus de 200 000 \$	0	0,0	1	0,2
<b>Revenu mensuel du failli</b>				
1 000 \$ ou moins	93	20,8	77	16,9
1 001 – 2 000 \$	238	53,1	244	53,5
2 001 – 3 000 \$	95	21,2	108	23,7
3 001 – 4 000 \$	20	2,5	20	4,4
Plus de 4 000 \$	2	0,4	7	1,5
<b>Revenu total du ménage</b>				
1 000 \$ ou moins	45	10,0	46	10,1
1 001 – 2 000 \$	158	35,3	164	36,0
2 001 – 3 000 \$	144	32,1	128	28,1
3 001 – 4 000 \$	75	16,7	74	16,2
Plus de 4 000 \$	26	5,8	44	9,6

† La valeur du test de la statistique  $t$  pour les différences était statistiquement significative pour les deux années,  $p < 0,05$ .

\* La valeur du test d'analyses de la variance était significative en 2005,  $p < 0,000$ , et en 2006,  $p < 0,078$ .

Tableau 10

Statistiques descriptives relatives aux variables financières (2005 et 2006), RMR de Toronto

	2005 (N = 734)		2006 (N = 735)	
	N	%	N	%
Type de dossier				
Faillite	385	52,5	385	52,4
Proposition	349	47,5	350	47,6
Proposition ou faillite antérieure*				
Oui	91	12,4	94	12,9
Non	642	87,6	637	87,1
Dossiers avec prêts sur salaire				
Prêts sur salaire	84	12,0	65	13,1
Aucun prêt sur salaire	616	88,0	429	86,8
Nombre de prêts sur salaire		(N = 50)		(N = 52)
1	14	28,0	24	46,2
2	15	30,0	16	30,8
3	11	22,0	7	13,5
4	4	8,0	2	3,8
5 – 10	6	12,0	3	5,8
Montant total de prêts sur salaire				
400 \$ ou moins	3	6,0	13	25,0
401 – 800 \$	7	14,0	12	23,1
801 – 1 200 \$	9	18,0	6	11,5
1 201 – 1 600 \$	11	22,0	8	15,4
1 601 – 2 000 \$	8	16,0	9	17,3
2 001 – 2 400 \$	6	12,0	2	3,8
2 401 – 5 000 \$	6	12,0	2	3,8
Plus de 5 000 \$	0	0,0	0	0,0
Ratio d'endettement†				
25 % ou moins	8	1,2	8	1,2
25,01 – 50 %	46	7,0	45	6,8
50,01 – 100 %	192	29,3	182	27,5
100,01 – 200 %	250	38,1	263	39,8
Plus de 200 %	160	24,4	163	24,7
Montant des prêts à court terme†				
2 000 \$ ou moins	26	3,7	20	2,8
2 001 – 5 000 \$	36	5,1	47	6,6
5 001 – 10 000 \$	108	15,4	90	12,7
10 001 – 20 000 \$	174	24,8	183	25,9
20 001 – 30 000 \$	145	20,7	130	18,4
30 001 – 50 000 \$	139	19,8	154	21,8
50 001 – 100 000 \$	71	10,1	77	10,9
Plus de 100 000 \$	2	0,3	6	0,8

Statistiques descriptives relatives aux variables financières (2005 et 2006), RMR de Toronto

	2005 (N = 734)		2006 (N = 735)	
	N	%	N	%
<b>Montant des prêts à long terme†</b>				
1 000 \$ ou moins	136	18,9	112	15,5
1 001 – 5 000 \$	51	7,1	61	8,4
5 001 – 10 000 \$	85	11,8	83	11,5
10 001 – 20 000 \$	148	20,5	141	19,5
20 001 – 50 000 \$	156	21,6	173	24,0
50 001 – 100 000 \$	27	3,7	37	5,1
100 001 – 200 000 \$	39	5,4	34	4,7
Plus de 200 000 \$	79	11,0	81	11,2
<b>Revenu mensuel du failli□</b>				
1 000 \$ ou moins	146	19,9	142	19,3
1 001 – 2 000 \$	287	39,1	285	38,8
2 001 – 3 000 \$	235	32,0	226	30,7
3 001 – 4 000 \$	49	6,7	62	8,4
Plus de 4 000 \$	17	2,3	20	2,7
<b>Revenu total du ménage</b>				
1 000 \$ ou moins	92	12,5	80	10,9
1 001 – 2 000 \$	222	30,2	202	27,5
2 001 – 3 000 \$	240	32,7	232	31,6
3 001 – 4 000 \$	109	14,9	143	19,5
Plus de 4 000 \$	71	9,7	78	10,6

\* Le test d'indépendance statistique du chi carré était statistiquement significatif pour les deux années,  $p < 0,05$ .

† La valeur du test de la statistique  $t$  pour les différences était statistiquement significative pour les deux années,  $p < 0,000$ .

□ La valeur du test de la statistique  $t$  pour les différences était statistiquement significative pour 2005 uniquement,  $p < 0,03$ .

Tableau 11

Statistiques descriptives relatives aux variables financières (2005 et 2006), RMR d'Ottawa-Hull

	2005 (N = 635)		2006 (N = 635)	
	N	%	N	%
Type de dossier				
Faillite	355	55,9	355	55,9
Proposition	280	44,1	280	44,1
Proposition ou faillite antérieure*				
Oui	150	24,0	180	28,6
Non	474	76,0	450	71,4
Dossiers avec prêts sur salaire				
Prêts sur salaire	84	12,0	65	13,1
Aucun prêt sur salaire	616	88,0	429	86,8
Nombre de prêts sur salaire	(N = 62)		(N = 62)	
1	22	36,1	27	43,5
2	15	24,6	22	35,5
3	12	19,7	9	14,5
4	6	9,8	2	3,2
5 – 10	6	9,8	2	3,2
Montant total de prêts sur salaire				
400 \$ ou moins	7	11,5	4	6,5
401 – 800 \$	15	24,6	12	19,4
801 – 1 200 \$	7	11,5	12	19,4
1 201 – 1 600 \$	8	13,1	11	17,7
1 601 – 2 000 \$	5	8,2	9	14,5
2 001 – 2 400 \$	8	13,1	5	8,1
2 401 – 5 000 \$	9	14,8	9	14,5
Plus de 5 000 \$	2	3,3	0	0,0
Ratio d'endettement†				
25 % ou moins	16	2,7	13	2,2
25,01 – 50 %	51	8,6	58	10,0
50,01 – 100 %	171	28,9	194	33,4
100,01 – 200 %	223	37,7	223	38,4
Plus de 200 %	129	22,1	92	15,9
Montant des prêts à court terme‡				
2 000 \$ ou moins	26	4,2	25	4,1
2 001 – 5 000 \$	50	8,1	65	10,5
5 001 – 10 000 \$	122	19,7	93	15,1
10 001 – 20 000 \$	176	28,5	189	30,6
20 001 – 30 000 \$	96	15,5	93	15,1
30 001 – 50 000 \$	94	15,2	99	16,0
50 001 – 100 000 \$	54	8,7	53	8,6
Plus de 100 000 \$	0	0,0	0	0,0

Statistiques descriptives relatives aux variables financières (2005 et 2006), RMR d'Ottawa-Hull

	2005 (N = 635)		2006 (N = 635)	
	N	%	N	%
<b>Montant des prêts à long terme</b>				
1 000 \$ ou moins	139	22,3	152	24,2
1 001 – 5 000 \$	48	7,7	45	7,2
5 001 – 10 000 \$	76	12,2	58	9,3
10 001 – 20 000 \$	92	14,8	109	17,4
20 001 – 50 000 \$	141	22,7	89	14,2
50 001 – 100 000 \$	40	6,4	41	6,5
100 001 – 200 000 \$	66	10,6	73	11,6
Plus de 200 000 \$	20	3,2	60	9,6
<b>Revenu mensuel du failli</b>				
1 000 \$ ou moins	94	14,8	84	13,2
1 001 – 2 000 \$	238	37,5	224	35,3
2 001 – 3 000 \$	208	32,8	187	29,5
3 001 – 4 000 \$	68	10,7	80	12,6
Plus de 4 000 \$	27	4,3	59	9,3
<b>Revenu mensuel total du ménage</b>				
1 000 \$ ou moins	79	12,4	67	10,6
1 001 – 2 000 \$	200	31,5	188	29,7
2 001 – 3 000 \$	205	32,3	185	29,2
3 001 – 4 000 \$	94	14,8	100	15,8
Plus de 4 000 \$	57	9,0	94	14,8

\* Le test d'indépendance statistique du chi carré était statistiquement significatif pour les deux années,  $p < 0,05$ .

† La valeur du test de la statistique  $t$  était statistiquement significative pour les deux années,  $p < 0,09$ .

□ La valeur du test de la statistique  $t$  pour les différences était statistiquement significative pour 2005 uniquement,  $p < 0,03$ .

Tableau 12

Statistiques descriptives relatives aux variables financières (2005 et 2006), RMR de Montréal

	2005 (N = 715)		2006 (N = 765)	
	N	%	N	%
Type de dossier				
Faillite	385	53,8	385	50,3
Proposition	330	46,2	380	49,7
Proposition ou faillite antérieure				
Oui	172	24,2	169	22,1
Non	539	75,8	595	77,9
Dossiers avec prêts sur salaire				
Prêts sur salaire	12	1,7	4	0,5
Aucun prêt sur salaire	703	98,3	762	99,5
Nombre de prêts sur salaire		(N = 12)		(N = 4)
1	22	36,1	27	43,5
2	15	24,6	22	35,5
3	12	19,7	9	14,5
4	6	9,8	2	3,2
5 – 10	6	9,8	2	3,2
Montant total de prêts sur salaire				
400 \$ ou moins	2	16,7	1	25,0
401 – 800 \$	1	8,3	1	25,0
801 – 1 200 \$	4	33,3	0	0,0
1 201 – 1 600 \$	1	8,3	0	0,0
1 601 – 2 000 \$	1	8,3	0	0,0
2 001 – 2 400 \$	0	0,0	0	0,0
2 401 – 5 000 \$	0	0,0	1	25,0
Plus de 5 000 \$	3	25,0	1	25,0
Ratio d'endettement				
25 % ou moins	8	1,2	17	2,4
25,01 – 50 %	106	15,9	94	13,3
50,01 – 100 %	225	33,7	246	34,9
100,01 – 200 %	249	37,3	257	36,5
Plus de 200 %	80	12,0	91	12,9
Montant des prêts à court terme				
2 000 \$ ou moins	28	4,1	23	3,1
2 001 – 5 000 \$	60	8,7	55	7,4
5 001 – 10 000 \$	156	22,7	166	22,2
10 001 – 20 000 \$	217	31,6	242	32,4
20 001 – 30 000 \$	114	16,6	110	14,7
30 001 – 50 000 \$	91	13,2	96	12,9
50 001 – 100 000 \$	21	3,1	55	7,4



Statistiques descriptives relatives aux variables financières (2005 et 2006), RMR de Montréal

	2005 (N = 715)		2006 (N = 765)	
	N	%	N	%
<b>Montant des prêts à long terme</b>				
1 000 \$ ou moins	217	33,6	237	34,9
1 001 – 5 000 \$	81	12,6	86	12,6
5 001 – 10 000 \$	96	14,9	110	16,2
10 001 – 20 000 \$	129	20,0	118	17,4
20 001 – 50 000 \$	101	15,7	116	17,1
50 001 – 100 000 \$	21	3,3	13	1,7
100 001 – 200 000 \$	0	0,0	0	0,0
<b>Revenu mensuel du failli</b>				
1 000 \$ ou moins	111	15,5	109	14,2
1 001 – 2 000 \$	352	49,2	344	44,9
2 001 – 3 000 \$	168	23,5	219	28,6
3 001 – 4 000 \$	59	8,3	64	8,4
Plus de 4 000 \$	25	3,5	30	3,9
<b>Revenu mensuel total du ménage</b>				
1 000 \$ ou moins	96	13,4	87	11,4
1 001 – 2 000 \$	302	42,2	309	40,3
2 001 – 3 000 \$	187	26,2	225	29,4
3 001 – 4 000 \$	91	12,7	103	13,4
Plus de 4 000 \$	39	5,5	42	5,5

ANNEXE

Tableau 13

Statistiques descriptives relatives aux variables démographiques (2005 et 2006), RMR de Vancouver

		2005 (N = 560)		2006 (N = 560)	
		N	%	N	%
Âge	19-25 ans	22	3,9	39	7,0
	26-35 ans	123	22,0	121	21,6
	36-45 ans	187	33,4	173	30,9
	46-55 ans	136	24,3	123	22,0
	56-65 ans	59	10,5	76	13,6
	Plus de 65 ans	33	5,9	27	4,8
Sexe	Femme	248	44,3	251	44,8
	Homme	312	55,7	309	55,2
État civil	Célibataire	167	29,8	198	35,5
	Marié ou en union libre	225	40,3	206	37,0
	Divorcé ou séparé	167	39,9	153	27,5
Profession*	Gestion	30	5,5	20	5,1
	Affaires et finances	52	9,5	47	12,1
	Sciences	14	2,6	6	1,5
	Santé	140	3,3	7	1,8
	Sciences sociales	22	4,0	12	3,1
	Arts	19	3,5	14	3,6
	Vente	141	25,9	101	26,0
	Métiers	103	18,9	78	20,1
	Secteur primaire	3	0,6	4	1,0
	Transformation	4	0,7	7	1,8
	Non indiquée	126	23,1	93	23,9
Activité principale	Retraité	34	6,2	36	6,5
	Étudiant	4	0,7	1	0,2
	Sans emploi	47	8,6	34	6,1
	Handicapé	12	2,2	15	2,7
	Grève ou lock-out	1	0,2	0	0,0
	Travail ménager	19	3,5	13	2,4
	Employé	431	78,6	454	82,1
Nombre de membres du ménage	Un	261	46,6	298	53,3
	Deux	151	27,0	114	20,4
	Trois	60	10,7	60	10,7
	Quatre ou plus	88	15,7	87	15,6
Nombre de membres de moins de 18 ans	Aucun	396	70,7	392	70,1
	Un	79	14,1	75	13,4
	Deux	64	11,4	67	12,0
	Trois ou plus	21	3,8	25	4,5

\*Le test d'indépendance statistique du chi carré était statistiquement significatif pour les deux années,  $p < 0,005$

Tableau 14

Statistiques descriptives relatives aux variables démographiques (2005 et 2006), RMR de Calgary

		2005 (N = 700)		2006 (N = 495)	
		N	%	N	%
Âge †	19-25 ans	60	8,6	59	11,9
	26-35 ans	176	25,1	133	26,9
	36-45 ans	222	31,7	137	27,7
	46-55 ans	135	19,3	101	20,4
	56-65 ans	72	10,3	44	8,9
	Plus de 65 ans	35	5,0	20	4,0
Sexe	Femme	323	46,1	180	36,4
	Homme	377	53,9	314	63,6
État civil*	Célibataire	197	28,2	185	37,5
	Marié ou en union libre	294	42,1	152	30,8
	Divorcé ou séparé	208	29,7	156	31,6
Profession	Gestion	28	4,0	22	4,6
	Affaires et finances	98	14,0	72	14,9
	Sciences	15	2,1	6	1,2
	Santé	24	3,4	10	2,1
	Sciences sociales	39	5,6	12	2,5
	Arts	14	2,0	14	2,9
	Vente	149	21,3	110	22,8
	Métiers	177	25,3	158	32,8
	Secteur primaire	5	0,7	9	1,9
	Transformation	9	1,3	13	2,7
	Non indiquée	141	20,2	56	11,6
Activité principale <sup>o</sup>	Retraité	38	5,5	14	2,9
	Étudiant	1	0,1	5	1,0
	Sans emploi	46	6,6	30	6,2
	Handicapé	23	3,3	10	2,1
	Travail ménager	13	1,9	6	1,2
	Employé	574	82,6	422	86,7
Nombre de membres du ménage	Un	324	46,3	282	57,4
	Deux	179	25,6	97	19,8
	Trois	98	14,0	58	11,8
	Quatre ou plus	99	14,1	54	11,0
Nombre de membres de moins de 18 ans	Aucun	472	67,4	362	73,7
	Un	104	14,9	62	12,6
	Deux	84	12,0	48	9,8
	Trois ou plus	40	5,7	19	3,9

\* Le test d'indépendance statistique du chi carré était statistiquement significatif pour les deux années,  $p < 0,005$ .

† La valeur du test de la statistique  $t$  pour les différences était statistiquement significative pour les deux années,  $p < 0,001$  (âge : valeur significative pour 2005 uniquement,  $p < 0,002$ ).

<sup>o</sup> Le test d'indépendance statistique du chi carré était statistiquement significatif pour 2005 uniquement,  $p < 0,06$ .

Tableau 15

Statistiques descriptives relatives aux variables démographiques (2005 et 2006), RMR d'Edmonton

		2005 (N = 570)		2006 (N = 570)	
		N	%	N	%
Âge †	19-25 ans	50	8,9	51	8,9
	26-35 ans	138	24,5	160	28,1
	36-45 ans	169	30,0	156	27,4
	46-55 ans	121	21,5	121	21,2
	56-65 ans	70	12,4	55	9,6
	Plus de 65 ans	16	2,8	27	4,7
Sexe	Femme	239	42,2	239	41,9
	Homme	327	57,8	331	58,1
État civil <sup>o</sup>	Célibataire	141	25,1	202	35,7
	Marié ou en union libre	280	49,8	195	34,5
	Divorcé ou séparé	141	25,1	169	29,9
Profession*	Gestion	32	5,8	19	3,5
	Affaires et finances	66	12,0	83	15,1
	Sciences	11	2,0	11	2,0
	Santé	13	2,4	17	3,1
	Sciences sociales	33	6,0	16	2,9
	Arts	14	2,5	10	1,8
	Vente	133	24,2	113	20,6
	Métiers	137	24,9	154	28,1
	Secteur primaire	8	1,5	7	1,3
	Transformation	7	1,3	12	2,2
	Non indiquée	96	17,5	107	19,5
Activité principale <sup>o</sup>	Retraité	23	4,1	28	5,0
	Étudiant	3	0,5	4	0,7
	Sans emploi	43	7,7	33	5,9
	Handicapé	7	1,3	17	3,0
	Travail ménager	19	3,4	16	2,8
	Employé	461	82,8	466	82,6
Nombre de membres du ménage‡	Un	228	40,6	291	51,3
	Deux	159	28,3	132	23,3
	Trois	78	13,9	66	11,6
	Quatre ou plus	97	17,3	78	13,8
Nombre de membres de moins de 18 ans	Aucun	373	66,4	388	68,4
	Un	84	14,9	84	14,8
	Deux	71	12,6	64	11,3
	Trois ou plus	34	6,0	31	5,5

\* Le test d'indépendance statistique du chi carré était statistiquement significatif pour les deux années,  $p < 0,005$ ; profession,  $p < 0,10$ .

- † La valeur du test de la statistique  $t$  pour les différences était statistiquement significative pour les deux années,  $p < 0,001$  (âge : valeur significative pour 2005 uniquement,  $p < 0,002$ ).
- Le test d'indépendance statistique du chi carré était statistiquement significatif pour 2005 uniquement,  $p < 0,06$ .
- ‡ La valeur du test de la statistique  $t$  pour les différences était statistiquement significative pour 2005 uniquement,  $p < 0,08$ .

Tableau 16

Statistiques descriptives relatives aux variables démographiques (2005 et 2006), RMR de Winnipeg

		2005 (N = 448)		2006 (N = 458)	
		N	%	N	%
Âge†	19-25 ans	46	10,3	38	8,3
	26-35 ans	131	29,2	123	26,9
	36-45 ans	135	30,1	136	29,7
	46-55 ans	84	18,8	84	18,3
	56-65 ans	37	8,3	55	12,0
	Plus de 65 ans	15	3,3	22	4,8
Sexe	Femme	204	45,5	204	44,5
	Homme	244	54,5	254	55,5
État civil	Célibataire	149	33,5	163	35,7
	Marié ou en union libre	180	40,4	173	37,9
	Divorcé ou séparé	116	26,1	121	26,5
Profession	Gestion	18	4,1	17	3,8
	Affaires et finances	70	16,1	55	12,4
	Sciences	17	3,9	12	2,7
	Santé	12	2,8	16	3,6
	Sciences sociales	16	3,7	24	5,4
	Arts	9	2,1	12	2,7
	Vente	102	23,5	111	25,1
	Métiers	76	17,5	89	20,1
	Secteur primaire	2	0,5	1	0,2
	Transformation	19	4,4	19	4,3
	Non indiquée	93	21,4	87	19,6
Activité principale	Retraité	21	4,7	23	5,1
	Étudiant	2	0,5	2	0,4
	Sans emploi	40	9,0	27	6,0
	Handicapé	4	0,9	17	3,8
	Travail ménager	14	3,2	6	1,3
	Employé	362	81,7	372	83,2
Nombre de membres du ménage	Un	125	28,0	177	38,6
	Deux	132	29,6	113	24,7
	Trois	90	20,2	70	15,3
	Quatre ou plus	99	22,2	98	21,4
Nombre de membres de moins de 18 ans	Aucun	274	61,4	310	67,7
	Un	89	20,0	52	11,4
	Deux	58	13,0	65	14,2
	Trois ou plus	25	5,6	31	6,8

† La valeur du test de la statistique *t* pour les différences était statistiquement significative pour les deux années,  $p < 0,001$  (âge : valeur significative uniquement pour 2005,  $p < 0,002$ ).

Tableau 17

Statistiques descriptives relatives aux variables démographiques (2005 et 2006), RMR de Toronto

		2005 (N = 734)		2006 (N = 735)	
		N	%	N	%
Âge ‡	19-25 ans	48	6,5	46	6,3
	26-35 ans	203	27,7	206	28,0
	36-45 ans	237	32,3	226	30,7
	46-55 ans	155	21,1	161	21,9
	56-65 ans	60	8,2	70	9,5
	Plus de 65 ans	31	4,2	26	3,5
Sexe	Femme	323	44,1	319	43,4
	Homme	409	55,9	416	56,6
État civil	Célibataire	214	29,2	191	26,1
	Marié ou en union libre	332	45,6	355	48,4
	Divorcé ou séparé	187	25,5	187	25,5
Profession	Gestion	31	4,4	32	4,6
	Affaires et finances	115	16,4	105	15,0
	Sciences	13	1,9	14	2,0
	Santé	25	3,6	22	3,1
	Sciences sociales	32	4,6	22	3,1
	Arts	13	1,9	25	3,6
	Vente	146	20,8	146	20,9
	Métiers	116	16,5	125	17,9
	Secteur primaire	2	0,3	1	0,1
	Transformation	41	5,8	49	7,0
	Non indiquée	168	23,9	159	22,7
Activité principale <sup>o</sup>	Retraité	28	4,0	21	3,0
	Étudiant	3	0,4	4	0,6
	Sans emploi	103	14,6	82	11,6
	Handicapé	12	1,7	15	2,1
	Travail ménager	10	1,4	8	1,1
	Employé	550	77,9	574	81,4
Nombre de membres du ménage ‡	Un	306	41,7	313	42,7
	Deux	160	21,8	140	19,1
	Trois	106	14,5	118	16,1
	Quatre ou plus	161	22,0	162	22,1
Nombre de membres de moins de 18 ans	Aucun	450	61,4	437	59,6
	Un	124	16,9	141	19,2
	Deux	105	14,3	117	16,0
	Trois ou plus	54	7,4	38	5,2

<sup>o</sup> Le test d'indépendance statistique du chi carré était statistiquement significatif pour 2005 uniquement,  $p < 0,06$ .

‡ La valeur du test de la statistique  $t$  pour les différences était statistiquement significative pour 2006 uniquement,  $p < 0,05$ .



Tableau 18

Statistiques descriptives relatives aux variables démographiques (2005 et 2006), RMR d'Ottawa-Hull

		2005 (N = 635)		2006 (N = 635)	
		N	%	N	%
Âge	19-25 ans	55	8,7	62	9,8
	26-35 ans	151	23,8	158	24,9
	36-45 ans	222	35,0	189	29,8
	46-55 ans	123	19,4	140	22,0
	56-65 ans	55	8,7	59	9,3
	Plus de 65 ans	29	4,6	27	4,3
Sexe	Femme	271	42,7	299	47,1
	Homme	364	57,3	336	52,9
État civil	Célibataire	208	33,3	189	31,4
	Marié ou en union libre	247	39,6	252	41,9
	Divorcé ou séparé	169	27,1	160	26,6
Profession	Gestion	28	4,7	30	5,4
	Affaires et finances	94	15,7	86	15,2
	Sciences	26	4,3	14	2,5
	Santé	27	4,5	19	3,4
	Sciences sociales	27	4,5	36	6,4
	Arts	13	2,2	5	0,9
	Vente	123	20,5	131	23,4
	Métiers	80	13,3	91	16,3
	Secteur primaire	1	0,2	1	0,2
	Transformation	6	1,0	10	1,8
	Non indiquée	175	29,2	137	24,5
Activité principale	Retraité	37	6,0	31	5,4
	Étudiant	1	0,2	3	0,5
	Sans emploi	77	12,6	59	10,2
	Handicapé	26	4,2	13	2,2
	Grève ou lock-out	0	0,0	1	0,2
	Travail ménager	12	2,0	5	0,9
	Employé	459	75,0	467	80,7
Nombre de membres du ménage	Un	285	45,7	264	41,9
	Deux	161	25,8	164	26,0
	Trois	76	12,2	90	14,3
	Quatre ou plus	102	16,3	112	17,8
Nombre de membres de moins de 18 ans	Aucun	414	66,3	396	62,9
	Un	100	16,0	114	18,1
	Deux	78	12,5	95	15,1
	Trois ou plus	32	5,1	25	4,0

Tableau 19

Statistiques descriptives relatives aux variables démographiques (2005 et 2006), RMR de Montréal

		2005 (N = 715)		2006 (N = 765)	
		N	%	N	%
Âge	19-25 ans	58	8,1	68	8,9
	26-35 ans	173	24,2	192	25,1
	36-45 ans	208	29,1	205	26,8
	46-55 ans	157	22,0	149	19,5
	56-65 ans	85	11,9	99	12,9
	Plus de 65 ans	33	4,6	53	6,9
Sexe	Femme	290	40,6	317	41,5
	Homme	425	59,4	447	58,5
État civil	Célibataire	245	34,3	271	36,1
	Marié ou en union libre	266	37,5	290	38,7
	Divorcé ou séparé	199	28,0	189	25,2
Profession	Gestion	27	4,0	36	4,9
	Affaires et finances	90	13,2	76	10,3
	Sciences	20	2,9	13	1,8
	Santé	17	2,5	36	4,9
	Sciences sociales	25	3,7	33	4,5
	Arts	16	2,4	11	1,5
	Vente	142	20,9	148	20,1
	Métiers	117	17,2	117	15,9
	Secteur primaire	5	0,7	1	0,1
	Transformation	17	2,5	24	3,3
	Non indiquée	204	30,0	241	32,7
Activité principale	Retraité	47	6,7	62	8,3
	Étudiant	3	0,4	7	0,9
	Sans emploi	136	19,3	144	19,3
	Handicapé	1	0,1	8	1,1
	Travail ménager	10	1,4	15	2,0
	Employé	506	72,0	510	68,4
Nombre de membres du ménage	Un	366	51,5	375	49,1
	Deux	166	23,3	176	23,0
	Trois	88	12,4	93	12,2
	Quatre ou plus	91	12,7	120	15,7
Nombre de membres de moins de 18 ans	Aucun	494	69,5	514	67,3
	Un	121	17,0	109	14,3
	Deux	66	9,3	95	12,4
	Trois ou plus	30	4,2	46	6,0

**LKC**  
**HG 3756 .C2 B414 2007 c.2**  
**Berry, Ruth E**  
**L'importance des prêts sur salaire dans**  
**l'insolvabilité des consommateurs**  
**canadiens**

DATE DUE DATE DE RETOUR	
CARR MCLEAN	38-296

